

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
JR/CV/280618PVCM

AUBAGNE, le 2 Juillet 2018

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2018

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 33
Excusés 10

M. Léo MOURNAUD à Mme Jeannine LEVASSEUR
Mme Patricia PELLEN à M. Giovanni SCHIPANI
Mme Geneviève MORFIN à M. Alain ROUSSET
Mme Danielle DUPRE à M. Jean-Bernard LOUIS
Mme Valérie MORINIERE à Mme Marie-Claude GILLET
M. Philippe PORFIRO à Mme Alexandra PASOLINI
Mme Brigitte AMOROS à Mme Hélène TRIC
M. Elyes FERCHICHI à M. Pascal AGOSTINI
M. Daniel FONTAINE à Mme Magali GIOVANNANGELI
M. Nicolas ROBINE à Mme Joëlle MELIN

A la délibération n° 02-280618, arrivée de M. Léo MOURNAUD et Mme Geneviève MORFIN :

Présents 35
Excusés 8

Départ de Mme Joëlle MELIN avant le vote des délibérations financières, à 19 heures 30 :

Présents 34
Excusés 7
Absents 2

Départ de Mme Sylvia BARTHELEMY après le vote de la délibération n° 08-280618, à 20 heures :

Présents	33
Excusés	8
Absents	2

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. En l'absence de M. ROBINE, M. SCHIPANI, voulez-vous bien assumer cette fonction ?

C'est parfait merci M. SCHIPANI.

Je vous invite après le vote des délibérations budgétaires, à signer les documents budgétaires qui sont à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je soumetts à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2018.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2018, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil Municipal est prévue fin septembre, ayant l'obligation de faire une réunion par trimestre. La date vous sera communiquée le plus tôt possible.

Par ailleurs, vous trouverez dans vos chemises le contrat définitif du Pacte Financier entre l'Etat et la Commune, dont le contenu nous a été validé seulement hier par les services de la Préfecture.

Ce document est quasi identique à celui que vous avez reçu mais le définitif étant arrivé seulement hier, je pense qu'il est judicieux que vous ayez la dernière version. Sur le fond, Mme MENET aura l'occasion de le préciser.

J'explique pourquoi nous avons ce document en substitution de celui transmis avec la convocation.

Il ne modifie en rien les dispositions contractuelles imposées à la Ville par l'Etat mais les services de la Préfecture ont souhaité que les chiffres, liés à la capacité de désendettement, soient ceux calculés selon la D.R.F.I.P. Mme MENET aura l'occasion d'expliquer tout cela. Ils modifient à la marge ceux figurant dans le contrat initial.

Après ces quelques précisions, en préambule de l'examen de notre ordre du jour, je souhaiterais vous faire part d'une information.

.../...

Comme je vous l'avais indiqué lors du Conseil Municipal du 5 mars 2018, la Cour d'Appel de Paris a, le 19 janvier dernier, condamné la Ville d'Aubagne à exécuter le protocole d'accord signé en octobre 2009 par le Maire Daniel Fontaine avec la Royal Bank of Scotland.

Cette décision de justice condamne la Ville d'Aubagne à payer à la Banque 75 millions d'euros d'indemnités (34 millions d'euros de capital et 41 millions d'euros d'intérêts) au titre de la fameuse soule de sortie d'emprunts souscrits en 2003 et en 2005 et dont le montant s'élevait pour rappel à 63 millions d'euros.

Comme vous l'imaginez, cette décision de justice est particulièrement préjudiciable pour Aubagne et pour tous les Aubagnais.

Après avoir consulté nos conseils juridiques et financiers qui ont étudié tous les recours et toutes les solutions financières possibles, j'ai décidé, au nom de la Ville d'Aubagne,

- d'une part, de former un pourvoi auprès de la Cour de cassation à l'encontre de la décision rendue par la Cour d'Appel de Paris ;
- et, d'autre part, d'intenter une action pénale auprès du Procureur de la République en portant plainte contre X avec constitution de partie civile, afin qu'une enquête soit ouverte sur les raisons pour lesquelles et sur les conditions dans lesquelles le protocole de 2009 a été signé.

Je me vois donc dans l'obligation quasiment morale d'intenter ces deux recours juridictionnels pour préserver l'avenir notre commune.

Je me dois d'intenter ces deux recours pour défendre jusqu'au bout des possibilités juridiques les intérêts des Aubagnais qui, dans ce dossier, ont été particulièrement bafoués.

Voilà Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire et vous en informer avant de démarrer l'ordre du jour.

Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire.

Nous avons, M. ROBINE et moi-même, fait la demande assez officielle par lettre recommandée et par voie de presse d'un Conseil Municipal extraordinaire où vous auriez eu l'occasion de nous expliquer tout cela, nous expliquer plus avant tout ce que vous aviez vécu quand vous étiez dans l'Opposition et que, assez judicieusement, j'ai retrouvé tous les P.V. des Conseil Municipaux. Vous étiez en suspicion sur tout ce qui se passait, où vous disiez véritablement que rien n'était raisonnable et qu'il aurait fallu prendre d'autres conseils avant de prendre les décisions qui ont été prises et qui sont parfaitement relatées et dans le jugement sur la première instance et dans le jugement de cour d'appel. Nous aurions aussi, au nom des Aubagnais, voulu savoir pourquoi vous avez fait appel sans en parler aux Aubagnais, puisque là il s'agit vraiment, c'est tout à fait extraordinaire en terme de politique, vous avez endossé d'une certaine manière les problèmes portés par l'ancienne majorité. Et, aujourd'hui, nous repartons pour un tour en Cour de Cassation, avec tout ce que cela veut dire. Cela ne retardera pas l'échéance puisque, en appel, non seulement ce qui avait été décidé initialement a été confirmé, à savoir que la dette avec la banque écossaise était à payer, y

.../...

inclus les intérêts initialement prévus au plan de financement et à l'échéancier, y inclus des retards et des majorations sur ce qui n'avait pas été payé à temps.

Et, en appel, cerise sur le gâteau, un des seuls points sur lequel on aurait pu un peu respirer, pas loin de 3 millions d'euros d'ailleurs, est venu se greffer là-dessus sachant que, je sais, la dette de 34 millions d'euros, et déjà budgétée, apparaît déjà dans les comptes.

Pardonnez-moi, quand on aime, on ne compte plus. Très sincèrement au point où nous en sommes, les intérêts, si j'ai bien lu, initiaux, prévus tout à fait dans le plan de financement, étaient de l'ordre de 41, est-ce que je me trompe ou pas ? Je ne le sais même plus au point où nous en sommes ! Et ce qui a été rajouté en appel sur le seul moyen qui avait été jugé recevable en première instance était de pas très loin de 3 millions.

Tout cela fait que notre dette sur la réalité des choses n'est...

M. Le Maire : Excusez-moi, ce n'est pas tant la dette mais il y a les intérêts de la dette !

Mme MELIN : Nous sommes d'accord pour dire que, dans un plan de financement, quand on emprunte tel que cela a été fait par un système, je crois qu'il va quand même falloir que nous disions les mots, de toute façon, vous les aviez prononcés, vous-même et Mme BARTHELEMY en leur temps, de dire qu'il s'agissait de « cavalerie ». Je mets des guillemets. Ça m'évitera d'avoir des soucis mais il n'en reste pas moins vrai que nous nous sommes retrouvés dans cette situation-là. Evidemment, tout cela n'aurait pas dû avoir lieu et vous aviez conseillé à l'ancienne majorité de prendre des conseils.

J'ai envie de vous dire ce soir : il eut été intéressant que vous ayez pris les mêmes avant de vous lancer dans l'appel, les mêmes avant d'annoncer comme cela, pratiquement comme un rappel au règlement ou un petit aparté de début de Conseil Municipal, que vous veniez nous expliquer que vous avez, entre vous-même et vous-même, pris des décisions qui véritablement emmènent des Aubagnais très loin. Parce que, même si ce soir nous assistons au dernier Compte Administratif à part entière de la Ville et que nous partons dans quelque chose que nous avons déjà vécu, à l'Agglo avec la fusion lente mais certaine des prérogatives de la collectivité territoriale ; les Aubagnais ce qu'ils n'ont pas donné à la Ville par la main gauche vont le donner par la main droite dans la Métropole et dans tout ce qui va être décidé par la suite.

Tout cela, M. Le Maire, on l'entend. Merci de nous prévenir, c'est gentil, vous ne l'aviez pas fait quand vous êtes parti en appel, mais pour autant je crois qu'il eut été nécessaire au niveau, non pas de dette, je vous en reparlais tout à l'heure, de surendettement de notre ville. Ce qui est un processus tout à fait différent et qui ne peut pas se traiter comme un remboursement de dette ordinaire. Il eut été intéressant que tout le monde soit au courant avec des tenants et des aboutissants. Il va falloir vraiment être juriste et attendre les résultats de la Cour de Cassation pour y comprendre un peu quelque chose. Et imaginons que la Cour de Cassation déboute les demandes que vous avez présentées, il faudra de toute façon payer.

M. Le Maire : Je vais reprendre Mme MELIN. Vous n'avez peut-être pas bien tout suivi. J'ai parlé effectivement, d'une part, de former un pourvoi en cassation et, d'autre part, d'intenter une action pénale auprès du procureur de la République en portant plainte contre X avec constitution de partie civile afin qu'une enquête soit ouverte sur les raisons pour lesquelles et sur les conditions dans lesquelles le protocole de 2009 a été signé.

.../...

Mme MELIN : Qu'aviez-vous fait quand vous étiez dans l'Opposition ?

M. Le Maire : Mme MELIN, je vais répondre à votre question puisque vous m'interpelez sur la décision de première instance.

La Commune n'avait pas d'autres choix que de faire appel. Je rappelle également que R.B.S. a également fait appel car le jugement du Tribunal n'était applicable par aucune des parties. C'est un peu juridique ce que je vous dis mais les juges ont annulé la clause conventionnelle d'intérêts sans en tirer les conséquences sur le montant des sommes réclamées par R.B.S. La question qui a fait l'objet d'une infirmation par la Cour d'Appel est celle de la qualification du règlement échelonné prévu dans le protocole. Notre position était d'affirmer qu'il devait être qualifié de prêt avec obligation de mentionner le T.E.G. et c'est ce qu'avait jugé le Tribunal. Mais la Cour a réformé ce chef de la décision en jugeant qu'il ne s'agissait pas d'un prêt mais d'un échelonnement d'une dette et, par conséquent, qu'il n'y avait pas lieu de mentionner le T.E.G. Il en résulte donc qu'elle a infirmé la décision du Tribunal d'annulation de la clause d'intérêt conventionnel. S'agissant des autres demandes, la Cour a simplement confirmé le jugement qui avait débouté la commune de ces demandes. Ce sont les raisons pour lesquelles la Ville d'Aubagne a fait appel de cette décision qui ne nous était pas favorable. Autrement dit, ça c'est l'explication que je me dois de donner pour être sûr d'être dans le rail juridique ou judiciaire de mes explications. Dit différemment ou plus simplement, on était incapable, nous comme R.B.S., d'appliquer le jugement parce que le Tribunal n'avait pas donné les éléments qui permettaient de le faire.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait appel Mme MELIN et on n'avait pas d'autres choix que de le faire.

Je vous l'avais expliqué aussi puisque vous m'interrogez en me disant « vous auriez dû faire un Conseil Municipal ». Je vous avais aussi répondu : « il y aura un Conseil Municipal qui parlera des finances, nous aurons tout le loisir, les uns et les autres, de nous expliquer sur ces sujets ».

M. GRANDJEAN, je vous écoute.

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire. Tout d'abord, je constate en vous entendant et en prenant acte des actes juridiques que vous avez posé au nom de la Ville d'Aubagne que vous avez évolué par rapport au soir où vous nous avez annoncé le résultat du jugement d'appel. Parce que ce soir-là, tous vos propos abondaient dans le sens de la décision, la justifier. Or, si vous nous dites ce soir que vous allez en cassation, c'est que vous la contestez au nom de la Ville et M. Le Maire, je dois vous le dire, nous aurions fait la même chose, c'est une bonne décision parce qu'elle est dans l'intérêt des finances de notre ville.

Je cherche un petit peu la cohérence de la plainte contre X. Ça veut dire qu'en fait vous considérez, parce que sinon c'est incohérent d'aller en cassation que la Ville d'Aubagne a été trompée par la banque au moment du protocole de 2009 parce que, si vous considérez que vous portez plainte...

M. Le Maire : M. GRANDJEAN, je vous arrête deux secondes. Quand on porte plainte contre X, le X n'est pas défini. Quand vous dites « vous portez plainte contre la banque », moi je porte plainte contre X. Ça sera aux juges et aux tribunaux d'en décider. Mais je ne suis pas un spécialiste, il y a des spécialistes dans cette salle, si je ne me trompe, n'hésitez pas les uns, les autres à me reprendre. Quand vous portez plainte contre X, c'est que vous ne savez pas qui

.../...

effectivement a fait ou n'a pas fait un certain nombre d'opérations que l'on peut considérer préjudiciables à la Ville d'Aubagne. Ça vous regarde, si vous voulez dire : la banque R.B.S., vous le dites, mais attention !

M. GRANDJEAN : J'entends comme chacun dans cette salle cette précision, mais j'imagine que tout le monde dans cette salle sait ce que veut dire déposer plainte contre X, simplement quand on dépose plainte, même contre X, c'est qu'on a quand même une visée. Or, il y a la visée d'éclaircir les responsabilités certes, mais si la visée, c'est de faire comme vous l'avez fait publiquement, à de nombreuses reprises, y compris par écrit, de chercher à imputer la responsabilité aux élus qui étaient en responsabilité en 2009, à ce moment là ça devient incohérent d'aller en cassation. Je cherche la cohérence des deux mais si la cohérence, c'est de dire que, comme nous, vous pensez que les banques se sont gavées, il n'y a pas d'autre mot, en trompant la Ville d'Aubagne et donc les Aubagnais, nous ne pouvons que constater que nous sommes ce soir parfaitement d'accord.

M. Le Maire : Parfait !

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MELIN, vous voyez que c'est dans une plus grande transparence que nous souhaitons informer le Conseil Municipal et nous le faisons.

Je vous propose maintenant de démarrer l'**Ordre du Jour**.

C'est par une délibération concernant l'urbanisme, le droit aux sols et le logement et c'est Mme LEVASSEUR qui va nous rapporter cette première délibération.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

01-280618 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Approbation de l'aliénation au Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône Avenue du 21 Août 1944.

Merci M. Le Maire.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a saisi la Commune afin que lui soit cédé une partie, soit environ 8.000 m², des parcelles communales sises Avenue du 21 Août 1944 et cadastrées Section AV n°s 151 et 421 afin de lui permettre la relocalisation de l'Unité des Sapeurs-Forestiers d'Aubagne, installée Route des Aubes dans des locaux de taille insuffisante et inadaptés en terme de fonctionnement.

La proximité de ce terrain avec le Centre de Secours Principal favoriserait ainsi la création d'un site unique renforçant l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie.

.../...

Il s'agit de répondre favorablement à la demande du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de lui céder un terrain de 8.000 m² environ moyennant la somme de 1.600.000 euros, conformément à l'estimation des Services Fiscaux.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **01-280618** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

02-280618 à 06-280618 - Sur les rapports de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

- . Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal 2017. -**
- . Approbation du Compte Administratif 2017.**
- . Approbation du Budget Supplémentaire 2018 (Budget Principal et Budget Annexe).**
- . Pacte financier : Approbation du Contrat entre l'Etat et la Ville d'Aubagne.**

Comme à chaque clôture d'exercice comptable, je vais soumettre à votre vote ce soir le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 2017.

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal et retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Le Compte Administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire.

Il rapproche les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis au Conseil Municipal.

Ces résultats comptables sont les indicateurs très significatifs des méthodes de gestion de la commune.

Je ferai un focus sur les principaux, à savoir l'épargne brute, l'épargne nette, la capacité de désendettement et le besoin de financement.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement correspond à l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Elle s'élève pour 2017 à 6,75 millions d'euros par rapport à 4,8 millions pour 2016.

Cet autofinancement en forte progression de près de 2 millions d'euros en 2017 contribue au remboursement de la dette en capital et au financement de nos investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

Ce remboursement étant encore très élevé en 2017, 7,4 millions d'euros, est déduit de l'épargne brute qui, je vous le rappelle, est à 6,7 millions d'euros, nous obtenons une épargne nette négative à - 680.000 euros. Néanmoins une forte progression est à signaler par rapport à 2016 où l'épargne nette se situait à hauteur de - 2,8 millions d'euros.

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année de remboursement de la dette si la collectivité y affecte chaque année son épargne brute. Cette capacité de désendettement est aujourd'hui de 21 années. Je vous rappelle qu'elle était calculée à 57 années lors de notre arrivée.

S'agissant de la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 143,1 millions d'euros, hors renégociation d'emprunts, soit une baisse de 20 millions d'euros depuis notre arrivée.

Le besoin de financement confirme aussi cette amélioration. Les actions engagées ont permis de passer de 4,7 millions en 2016 à 2,6 millions d'euros en 2017.

Le résultat global s'élève à 864.000 euros en progression par rapport à 2016

L'analyse détaillée des deux sections va permettre de mieux appréhender nos réalisations budgétaires.

La Section de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 74,9 millions d'euros. Elles sont composées pour 34 millions d'euros des impôts locaux en légère augmentation due à la revalorisation des bases.

Je vous rappelle que, depuis notre arrivée, en 2014, les taux des 3 taxes locales, la taxe foncière sur le bâti et le non bâti et la taxe d'habitation, n'ont pas été augmentés.

Les recettes de fonctionnement, c'est aussi l'attribution de compensation versée par la métropole qui s'élève à 18 millions d'euros sans évolution depuis 2014.

Se rajoute aussi la taxe sur les droits de mutation à 2,2 millions d'euros en hausse par rapport à 2016. C'est un indicateur précieux qui illustre l'attractivité de notre commune, ainsi que d'autres recettes à caractère fiscal pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Le deuxième poste qui compose les recettes réelles de fonctionnement regroupe les subventions et les dotations de l'Etat.

Sans surprise, les dotations de l'Etat ont fortement baissé, pour passer de 4,9 millions d'euros en 2016 à 3,9 millions d'euros en 2017 et notamment la D.G.F. à 2,9 millions d'euros qui était, je vous le rappelle pour comparaison, à 7,5 millions d'euros en 2013. Nous avons 2,9 cette année en 2017 et, en 2018, aussi la somme sera identique.

On note aussi baisse de 45 % de la Dotation Nationale de Péréquation, ce qui représente 200.000 euros en moins par rapport à 2016. Cela est un petit peu surprenant et j'ai demandé aux services financiers d'étudier la raison de cette baisse.

Les autres recettes réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 68,7 millions d'euros.

Les charges à caractère général à 11,2 millions d'euros enregistrent une baisse de 5,3 % par rapport au Compte Administratif 2016. Ce poste est très tendu mais nous pouvons constater que les efforts entrepris ne sont pas vains, ils nous permettent de tenir l'équilibre budgétaire.

Les charges de personnel s'élèvent à 42 millions d'euros, soit une augmentation de 1,8 %. Cette augmentation maîtrisée comprend les évolutions légales dont la hausse du G.V.T.

Il est à noter que ce poste de dépenses est également impacté par les moyens humains consacrés à la sécurité en lien avec les consignes préfectorales.

Les autres charges de gestion courante pour 9,2 millions d'euros restent globalement stables, ainsi que les frais financiers toujours très élevés d'un montant de 6,1 millions d'euros.

La Section d'Investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6,5 millions d'euros auxquels se rajoutent 2,9 millions d'euros de restes à réaliser.

Elles sont constituées d'un emprunt de 3 millions d'euros qui permet de financer les investissements tout en continuant le désendettement. Elles sont aussi constituées de dotations et de fonds propres pour 2 millions d'euros et de subventions s'élevant à 1,4 million d'euros.

Les restes à réaliser pour 2,9 millions d'euros correspondent à des subventions à recevoir et à des cessions.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11,4 millions d'euros auxquels se rajoutent 1,4 million d'euros de restes à réaliser.

Elles regroupent le remboursement du capital de la dette pour 7,4 millions d'euros qui grèvent toujours lourdement les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, s'élèvent à 4 millions d'euros, elles correspondent aux aménagements et aux grands travaux engagés et aussi au renouvellement récurrent du matériel nécessaire à l'entretien de la commune.

Les restes à réaliser pour 1,4 million d'euros correspondent à des dépenses engagées non encore mandatées.

Le budget 2017 a permis de poursuivre les actions engagées depuis 2015 pour moderniser les bâtiments et les équipements communaux.

Quelques exemples de réalisations que nous avons effectuées en 2017.

Au niveau des équipements sportifs :

- Réfection complète de la grande salle du gymnase du Charrel ;

.../...

- Rénovation totale des vestiaires du gymnase Mouren ;
- Amélioration du système sanitaire et de lutte anti-légionnelle dans les gymnases du Bras d'Or, Mésonès et tribunes du stade Christian Martelli ;

Au niveau des équipements scolaires :

- Création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire de Beaudinard ;
- Remplacement des menuiseries et réfection des étanchéités à l'école maternelle Nelson Mandela ;
- Réfection des sanitaires dans les écoles Chaulan, Mermoz et Pin vert ;
- Pose de climatisation dans le dortoir de l'école maternelle du Pin vert, c'est important aussi pour les petits entre autres ;
- Pose de stores orientables pour lutter contre la chaleur à l'école de la Tourtelle ;
- Pose de brise vue à la Pérussonne ;
- Reprise des sols à Victor Hugo, Tourtelle, Mermoz ;
- Réfection des cours de récréation à Beaudinard et au Charrel ;
- Poursuite des travaux sur les installations de chauffage ;
- Mise en place de visiophones.

Vous voyez qu'au niveau des écoles, il y avait beaucoup de travail à faire. On a engagé, tout n'est pas encore fait, il reste encore beaucoup à entreprendre mais on a bien engagé déjà tous ces travaux.

Concernant la réhabilitation des bâtiments communaux :

- Remplacement du système de contrôle d'accès ;
- Divers travaux de mise en accessibilité, nous avons un plan et un projet à ce sujet ;
- Poursuite des travaux rénovation des installations de chauffage ;
- Aménagement divers au pôle enfance et aux services techniques.

En matière de réaménagement du centre ancien :

- Les travaux de réaménagement des rues Rastègue, Martinot et de la place De Guin.

En matière de sécurisation de l'espace public :

- Première tranche des travaux sur l'éclairage public dans le cadre du marché C.R.E.M. (Conception Réalisation Entretien et Maintenance) avec notamment le passage en L.E.D. ;
- Poursuite de la pose de caméras de vidéo protection de l'espace public ;

- Sécurisation des abords des écoles dans le cadre du Plan Vigipirate.

En matière d'aménagement des quartiers :

- Pose de ralentisseurs, travaux d'aménagement de voirie divers et de sécurisation à la Pérussonne, au chemin de Cassis, à Saint-Mitre, sur la RN 8, dans le cadre ville, au Chemin de Saint-Joseph, au Charrel, et bien sûr toute une liste assez longue d'améliorations et d'aménagements qui ont été faits dans tous nos quartiers.

En matière d'espaces verts :

- Aménagement du rond-point de Saint-Pierre les Aubagne.

En matière de cimetières :

- Agrandissement de 83 caveaux au Cimetière de Fenestrelle.

Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive. Elle permet d'illustrer la volonté municipale de poursuivre sa politique de proximité au plus près des besoins de la population.

J'en ai terminé pour le Compte Administratif ville et, dans cette délibération, nous devons aussi voter le Compte Administratif pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres dont le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 475.888,16 euros.

Si vous le permettez, je continue ma présentation parce que, pour enchaîner sur le Budget Supplémentaire, je vais quand même par transition vous parler de deux décisions gouvernementales structurantes qui vont impacter de manière forte notre Budget 2018.

D'une part, ce sera le transfert de compétences vers la Métropole dans le cadre de la loi NOTRE et, d'autre part, la mise en place du « pacte de confiance », un contrat collectivité/Etat, dont a parlé tout à l'heure M. Le Maire, dans lequel la collectivité doit respecter des contraintes budgétaires imposées par l'Etat sous peine de sanctions financières.

Tout d'abord, la loi NOTRE et le transfert de compétences vers la Métropole.

Elle a une incidence sur les opérations que nous allons réaliser au Budget Supplémentaire. C'est pour cela que j'aborde la loi NOTRE, le Budget Supplémentaire et ensuite je terminerai par le Pacte de Confiance.

En ce qui concerne le transfert de compétences, je vous ai déjà présenté les grandes lignes de ce dossier. Il est aujourd'hui acté et va se traduire d'ici la fin d'année dans le budget.

Je vous rappelle que la loi nous a imposé le transfert de douze compétences vers la métropole. Cette démarche a fait l'objet de nombreuses réunions de la C.L.E.C.T. auxquelles j'ai participé avec de nombreux maires et/ou des représentants de toutes les communes tant le sujet générait des questionnements voire des inquiétudes.

Ce que nous avons pu observer lors de ce travail, c'est que toutes les communes ne partageaient pas les mêmes préoccupations et les configurations variaient suivant la

communauté d'agglomération à laquelle elles appartenaient avant la mise en place de la Métropole, c'est-à-dire que les compétences avaient plus ou moins déjà été transférées suivant que l'on appartenait à une communauté d'agglomération ou pas.

L'exemple de la voirie pour certaines communes, par exemple La Bédoule qui appartenait à la C.U.M. dont sa voirie était transférée alors que nous, sur Aubagne, la voirie incombe toujours dans le budget de la Commune.

Le document de synthèse a été voté en commission C.L.E.C.T. cette semaine, nous attendons la notification définitive de ces montants qui ont été attribués par commune et je proposerai à votre vote bien sûr cette notification au prochain conseil.

Chaque compétence a été valorisée en dépenses et en recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pour certaines d'entre elles.

Le montant total des charges transférées s'élève pour la Ville d'Aubagne à 5,5 millions d'euros dont 3,3 millions d'euros de subventions versées au S.D.I.S. C'est une dépense que nous allons annuler au Budget Supplémentaire car elle sera payée directement par la Métropole et ne fait pas l'objet d'une convention.

Pour le reste, la valorisation comprend les charges à caractère général, les charges de personnel et d'investissement qui a lieu sur 3 compétences.

Certaines conventions prennent fin au 30 juin 2018 pour les compétences « Urbanisme », « Politique de la Ville » et « GEMAPI » (Gestion des milieux aquatiques). Pour celles-ci, le transfert de personnel étant acté au 1^{er} juillet, une délibération sera soumise à votre vote lors de ce conseil.

Pour autant, l'impact budgétaire sera donc intégré en Décision Modificative lorsque nous aurons reçu les notifications définitives.

Les opérations présentées aujourd'hui au Budget Supplémentaire intègrent cette annulation de la subvention au S.D.I.S. prise en charge par la Métropole.

Voici à aujourd'hui l'état d'avancement de ce dossier, nous y reviendrons certainement au prochain conseil.

La deuxième décision concerne le pacte financier. Je l'aborderai après la présentation du Budget Supplémentaire.

Donc pour le Budget supplémentaire 2018, nous avons effectué les opérations suivantes :

En fonctionnement, en dépenses, nous avons rajouté une légère augmentation du 011 pour 110.000 euros, nous avons intégré les charges financières du jugement R.B.S. pour 1,4 million d'euros et nous avons baissé le virement de section pour 220.000 euros.

En dépenses et en recettes, la modification de l'A.C. pour 3,32 millions d'euros qui correspond à la subvention du S.D.I.S. Nous annulons la dépense et nous annulons la recette comprise dans l'attribution de compensation puisque la Métropole paiera directement le S.D.I.S. en 2018. Nous avons ensuite une reprise de titres impayés sur les années antérieures pour 340.000 euros.

En recettes seulement, nous reportons le résultat 2017 de 1.295.633,86 euros.

En investissement, au niveau des dépenses, nous rajoutons 1,1 million d'euros, les restes à réaliser au Compte Administratif 2017 pour 1,4 million d'euros et une régularisation d'écriture de 3,8 millions d'euros concernant des reports d'exercices antérieurs.

Cette régularisation porte sur le résultat de clôture négatif de 2016 dont une partie seulement avait été comptabilisée.

Nous avons reporté au Budget Supplémentaire 2017 – 1.073.720 euros au lieu de – 4.522.061 euros.

Nous avons constaté cette différence en février 2018. Nous avons alors échangé avec le trésorier qui nous l'a confirmée et il nous a proposé d'inscrire le delta soit – 3.448.341 euros au Budget Supplémentaire 2018 puisque l'écriture précédente avait été inscrite au Budget Supplémentaire 2017. Vous avez ce détail sur la note de présentation.

Au niveau des recettes d'investissement, nous intégrons un emprunt supplémentaire de 1 million d'euros, des cessions pour 2,7 millions d'euros ainsi que les restes à réaliser du Compte Administratif 2017 pour 2,9 millions d'euros. Le virement de section est modifié comme en dépenses de fonctionnement.

Voilà pour ce qui est du Budget Supplémentaire.

Je terminerai donc par le pacte financier, dont M. Le Maire nous l'a présenté tout à l'heure en introduction.

Nous avons connu sous la présidence précédente les baisses de dotations de l'Etat de manière arbitraire vers toutes les collectivités. C'était 11,5 milliards d'euros en 4 ans, ce qui a coûté à la commune près de 12 millions d'euros.

Et même si ce montant perçu se stabilise maintenant en 2018, nous continuerons à perdre chaque année 5 millions d'euros par rapport au montant perçu en 2013. Cela ne bouge pas malheureusement. Le montant de la D.G.F. reste pour le moment figé à 2,9 millions et par rapport à 2013, c'est bien 5 millions d'euros que l'on perdra chaque année.

La nouveauté de ce nouveau président, c'est faire contribuer les collectivités au redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat. Autant vous dire qu'on est dans la lignée des décisions précédentes.

Sauf que la méthode est différente ! Ce n'est plus la réduction d'office des dotations, c'est maintenant un objectif contractualisé avec certaines collectivités et, s'il n'est pas atteint, elles devront payer des pénalités.

Les collectivités ciblées sont celles dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros, cela représente 322 collectivités dont 11 dans le département, et bien sûr la Ville d'Aubagne

Dans ce pacte, plusieurs objectifs sont prévus :

- Améliorer le besoin de financement : c'est une volonté que nous avons depuis notre arrivée et les derniers chiffres du Compte Administratif attestent de

.../...

l'évolution positive de notre démarche. Pour cet objectif, il ne pose pas de problème.

- Améliorer la capacité de désendettement, pour le deuxième objectif : sur cet item aussi, notre démarche entreprise depuis 2014 nous permet d'afficher une forte tendance à la baisse, et nous met en situation favorable pour atteindre à terme l'objectif de 12 ans
- Le troisième objectif est de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. C'est un objectif annuel, contractualisé sur 3 ans, 2018/2019 et 2020, qui ne peut ni se cumuler ni se compenser d'une année sur l'autre. Cette limitation sera toutefois modulée en fonction de critères prenant en compte la situation spécifique de chaque collectivité : croissance démographique, revenu par habitant et réalisation d'efforts sur les dépenses de fonctionnement, ce que nous avons fait depuis notre arrivée.

Selon les cas de figure, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement sera compris dans une fourchette comprise entre 0,75 % et 1,65 % en valeur. En cas de non-respect des objectifs du contrat, la loi prévoit un système de bonus/malus censé encourager les collectivités à contractualiser puis à respecter leurs engagements. Cet objectif est contraignant de par l'engagement signé qui est demandé, sur une limite à l'évolution des dépenses d'un budget déjà établi, puisque ce pacte s'applique sur notre budget 2018, budget dont je vous rappelle qu'il a été voté en décembre, et cette décision a été actée fin mars 2018. Vous savez aussi que nous avons très peu de marge de manœuvre dans notre budget. Il faudra donc appliquer cette évolution. De plus, nous avons eu en 2018 une dépense imprévisible due au jugement de la Cour d'Appel dans le litige qui nous oppose à la banque R.B.S., pour un montant des intérêts réclamés de 1,4 million euros.

Vous trouverez dans ce contrat une évaluation des deux premiers objectifs et la trajectoire à suivre conseillée par les services de l'Etat mais sur laquelle il n'y a pas de contractualisation.

S'agissant de la capacité de désendettement, la méthode de calcul est différente car elle n'intègre pas, comme nous le faisons et dans la continuité de ce qui était fait précédemment, le montant des cessions dans les recettes réelles de fonctionnement.

Pour traiter et contractualiser ce pacte financier, nous avons rencontré à plusieurs reprises les services de l'Etat en Préfecture avec M. Le Maire et M. Le D.G.S., nous avons argumenté et défendu notre dossier afin de ne pas être pénalisé par un objectif trop difficile à tenir.

La première proposition des services de l'Etat était 1,05 % car une pénalité pouvait nous être attribuée sur un critère, celui du nombre de logements.

Après plusieurs échanges, les services de l'Etat ont tenu compte des efforts que nous avons engagés depuis 2014 concernant ces trois critères et nous avons pu obtenir le taux de 1,2 %.

De plus, nous avons eu l'accord de ne pas prendre en compte les frais financiers du protocole R.B.S. dans ce calcul, soit 1,4 million d'euros en raison du caractère imprévisible et exceptionnel du jugement de la Cour d'Appel.

M. Le Maire soumet donc ce soir à votre vote ce pacte de confiance. Nous allons tout mettre en œuvre pour tenir cet objectif conformément aux choix de gestion responsables que nous avons fait depuis notre arrivée.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Très bien. Mme MENET a fait une présentation globale sur l'ensemble des délibérations. C'est un peu la façon dont vous aviez souhaité les fois dernières que soient abordées les délibérations, tout était lié. Nous avons tenu compte de vos remarques. Nous avons fait de même.

Bien sûr nous mettrons au vote, délibération par délibération. Est-ce que vous souhaitez répondre de manière globale ou délibération par délibération ?

Sur l'ensemble des délibérations Mme GIOVANNANGELI ! Mme MELIN, vous intervenez de manière globale ? M. ARNOUX également ?

Mme GIOVANNANGELI, vous avez la parole, avec M. GRANDJEAN organisez-vous comme vous l'entendez pour faire tout cela à double voix. Après je passerai la parole à M. ARNOUX. On terminera par Mme MELIN si vous voulez bien.

Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Merci. Je vais donc m'adresser à vous sur deux aspects sur le Compte Administratif et sur le pacte. M. GRANDJEAN interviendra sur le Budget Supplémentaire.

Je fais un avant-propos parce qu'évidemment on a beau avoir un débat, vous avez toujours le dernier mot et la dernière réponse.

En avant-propos, je voulais vous dire que, selon vos propos dans les réponses, nous sommes affublés des qualificatifs de : « nous ne comprenons pas, pas bien, pas complètement, nous sommes des extrêmes, l'extrême gauche ». Je m'adresse à M. Le Maire particulièrement puisque c'est lui qui a le dernier mot.

Dans cet avant-propos, il y a aussi dans les réponses le fait qu'on donne des leçons et je trouve qu'il y a beaucoup de confusions là-dedans, d'une part, parce que quand on dit à un élu qu'il ne comprend rien, bien souvent c'est parce que soi-même on a du mal à contrer des arguments qui vont à l'encontre des vôtres et de vos choix surtout. La même chose d'ailleurs lorsqu'on donne des leçons, on ne donne pas des leçons, on affiche des convictions et on affirme des arguments parce que, quand on est élu, c'est tout le jeu du débat démocratique, le jeu est un vilain mot d'ailleurs à ce propos, mais en tout cas, demande à ce que nous soyons en situation de confrontation et d'idées, et de décisions. Et c'est ce que nous faisons à chaque fois.

Quant à l'extrême, je vous renvoie à ce que nous avons écrit dans le dernier A.J.J.

parce que, là-aussi, vouloir dans cette ville d'autres choix que ceux-là qui tiennent compte de la vie, qui tiennent compte des gens, voilà quelque chose qui pourrait être extrême, si c'est extrême, c'est pour nous extrêmement important de le tenir.

L'avant-propos terminé, j'en viens assez rapidement au Compte Administratif que, nous, nous pensons voté bien tard ou un budget voté bien tôt.

On voit bien que les allers-retours depuis décembre avec ce qui est tombé en mars, avec toute une série de choses qui sont tombées, Mme MENET vient de le rappeler, montrent que la grande cohérence pour pouvoir voter un budget reste, c'est notre conviction, de voter un budget en ayant la possibilité dans le même temps de voter le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Et pour ce faire, puisque les communes ont la possibilité de le faire jusqu'en fin mars ou mi-avril, si je ne me trompe pas, il eût été bien plus cohérent de faire cela. Parce qu'on se retrouve là avec une limite extrême : le 30 juin, ce n'était plus possible. Alors, j'ai bien compris qu'il y avait des questions, en tout cas l'argument de la Métropole. Cela dit, le Compte Administratif pouvait très bien, puisque vous allez prévoir de toute façon une Décision Modificative, se voter bien avant.

Sur les recettes de fonctionnement qui sont effectivement bien réalisées, d'abord j'avais des questions qui sont restées sans réponse, Mme MENET m'avait dit qu'elle reviendrait vers moi, à cette heure je n'ai pas eu le retour, cela dit, tant pis on les aura après. Ce qui prouve, là-aussi, qu'en terme de transparence, on a quand même un sérieux problème et sur les documents demandés, on a rarement des réponses et des documents surtout. D'ailleurs, j'ose espérer que l'annonce que vous faites de pourvoi en cassation en début de séance, M. Le Maire, était inconnue lors de la Commission Finances du 20 Juin.

Nous notons sur les recettes de fonctionnement évidemment toute une série de choses, et je ne rentrerai pas dans les détails mais tout de même, si vous affirmez Mme MENET que toutes les taxes foncières sont intactes et n'ont pas bougé, stagnent, je rappelle quand même, pour mémoire, c'est toujours bon de le rappeler, que vous avez promis 15 % lors de votre campagne électorale de baisse d'impôt et que, curieusement, il y a un chiffre qui nous a particulièrement attiré l'œil, c'est que les droits de stationnement en 1 an ont augmenté de plus de 9 %, on peut se dire qu'en terme de fiscalité, il y a des choses qui non seulement nous frappent quand on voit les chiffres mais frappent les gens puisqu'ils le vivent au quotidien et ils nous le disent.

Vous aviez déclaré d'ailleurs, Mme MENET, sur les dépenses de fonctionnement qu'on était à l'os et effectivement on doit l'être. Cela dit, là-aussi, ça reste un choix et je reviendrai ensuite sur le pacte. Je pense que c'est nettement insuffisant et que le Compte Administratif ne vient que confirmer ce qui se vit partout dans les services, tant par la pénurie du matériel que dans la situation vécue par les services publics et les difficultés des agents au quotidien, au-delà d'autres questions bien plus graves d'ambiance dans les services publics mais je n'y reviens pas.

Je parlais des recettes et des dépenses aussi. Le moins qu'on puisse dire pour ce Compte Administratif, c'est qu'il ne change rien et qu'au bout de 4 ans tout s'est considérablement dégradé. Alors vous parlez de la dette et du désendettement, là-aussi nous y reviendrons. Mais désendetter pour endetter d'un autre côté le quotidien par un manque cruel de matériel et une mauvaise aux besoins des gens, c'est particulièrement grave.

Sur l'investissement, il est quand même faible. Nous notons 57,64 % sur les

.../...

9,4 millions prévus d'investissement, c'est quand même très très faible et vous annoncez des tas et des tas d'investissement toujours à venir et de réalisations, mais, force est de constater qu'il n'y a rien de bien tangible, je vous renvoie là-aussi à ce que nous avons dit au moment du budget.

En tout cas, ce n'est pas les 150.000 euros de la Métropole pour votre opération « Bras d'or » pour l'année qui vient qui vont permettre d'engager déjà cet investissement là.

En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous avons ces quelques questions. Je ne vais pas les réitérer ici mais quand même il y en a une qui reste en suspens, c'est sur les amortissements au 042. 3,6 millions de prévus, 6.163.000 euros de réalisé, Quid de la différence ! Voilà une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Mais, autre chose, sur les cessions prévues, j'ai demandé, parce que je pense qu'on est en droit d'avoir et d'obtenir, à tout le moins, ce que la Ville dispose en termes soit de compromis de vente, je passe sur la première délibération bien sûr, soit de courrier d'intention. Nous n'avons rien.

Quant à la question que j'avais posée en Commission sur les dettes aux fournisseurs, au-delà de ce qu'on entend dans la Ville, que beaucoup de fournisseurs ne veulent plus avoir à faire à la Ville, j'avais demandé quels types de dettes, quels fournisseurs ? Vous m'avez répondu en Commission seulement sur le délai de paiement, ce qui évidemment en soit n'est pas une réponse. Là-aussi, on manque cruellement de données. Quels fournisseurs ? Quels montants ? Quels types de factures ? Tout cela, malgré la dématérialisation en cours dont vous avez parlé en commission, nous manquons vraiment de données. Je vous demande de nous les donner et de nous les envoyer, de nous les faire parvenir. Parce que, sinon, on va finir par aller bien plus loin que la simple demande et les mails à répétition.

Je ne vais pas parler trop longtemps, parce que notre Compte Administratif fait quand même écho au Budget Primitif voté en décembre. Pour vous dire qu'on continue à avoir les mêmes causes et donc les mêmes effets. Des investissements qui ne sont vraiment pas à la hauteur, qui créent une dette du patrimoine et qui créent une dette d'équipement. Ne parlons pas des cessions parce que si elles sont effectives à la hauteur de ce que vous avez prévu, là-aussi on crée une dette de patrimoine parce que certaines sont justifiées, beaucoup d'autres ne le sont pas et on dépouille la Ville d'une partie de son patrimoine.

Pour ce qui concerne ces choix, nous pensons qu'ils sont mortifères pour la Ville, nous pensons aussi et vous nous entendez toujours répéter la même chose parce que vous avez, vous-aussi, toujours la même conduite et la même orientation, ce qui est assez logique. Notre réponse, elle, est forcément en opposition.

Pour terminer, je voudrais vous dire qu'il y a un certain nombre de mots clés qui me semblent jaloner le mandat que vous êtes en train de continuer d'achever mais qui est bien entamé. Nous n'avons plus confiance. Et à travers nous, beaucoup de gens n'ont plus confiance, par les propos, par le manque de transparence, par l'opacité et par la gestion elle-même. Nous pensons aussi toujours pareil qu'il n'y a rien dans cette ville pour les gens vraiment mais que, par contre, les banques, elles, sont bien servies. Nous pensons que ces questions-là sont vieilles comme le monde, c'est-à-dire que les logiques que vous embrassez sont des logiques qui n'ont rien de différent avec ce à quoi on assiste dans le pays.

En tout cas, dans les mots clés, il me semble qu'il y a d'autres mots à mettre : de la modernité, de l'animation, de la vie dans la ville, d'autres rapports sociaux, des moyens dans

.../...

les maisons de quartier et des moyens autres que des annonces mais plutôt des moyens réels. Quand on voit dans les fêtes de quartier le manque de moyens qu'elles subissent quoique dise derrière M. SCHIPANI, je trouve que les choses sont d'une grande tristesse, voilà un autre mot clé.

Je terminerai puisque sur le Compte Administratif je ne dirai pas grand-chose d'autre. Sur le pacte, déjà nous avons un premier souci, c'est que vous nous avez remis là en début de séance la version définitive et vous dites, et on n'a pas le temps de le regarder bien sûr, que la version est proche de ce que nous avons reçu. J'espère que c'est légal, une vraie question ! En tout cas, nous avons quand même un avis sur la chose et nous allons le donner.

L'Etat demande, à travers ce pacte, aux communes une tutelle insupportable qui réduit les libertés communales, qui corsete les choix politiques, qui contraint les réponses de la collectivité en demandant – 3 points de dépenses publiques, des dépenses de fonctionnement incapables avec le taux que vous avez annoncé à 1,2 % de permettre un service public de qualité, qui empêche d'avoir, d'effectuer des vrais choix en fonction des orientations politiques. C'est-à-dire que ce pacte finalement est tellement contraignant que les choix politiques qu'on doit faire et qui nous pousseraient à avoir d'autres logiques, d'autres décisions sont interdits. C'est donc pour nous un pacte insupportable. Mme MENET, vous avez déclaré en commission : « MACRON nous a copiés ». Du coup, je me dis, c'est insupportable mais ça doit bien convenir d'autant qu'effectivement vous avez largement commenté le pacte et vous êtes arrivée à le mettre en place.

Pour ce qui concerne, nous pensons que l'austérité pour la majorité des Aubagnais n'est pas une solution alors qu'elle n'a pas lieu pour les plus riches, que la gestion financière qui n'est pas adaptée aux besoins n'est pas non plus satisfaisante ; on peut dire, dans ce cas, que M. MACRON et M. GAZAY mènent un peu le même combat.

En tout cas, cette délibération, c'est soit de la résignation, soit une adhésion et que ce soit l'adhésion ou la résignation à ces politiques là, pour nous, c'est mortifère. C'est la résistance, elle, qui ouvre des perspectives quand on peut créer autre que l'existant et quand on peut améliorer le quotidien des gens. Et quand on crée des perspectives, on crée l'espoir. Donc, nous, comme cela est le désespoir, nous voterons contre.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : J'enchaîne en lançant le regard spécifiquement sur une ligne de notre budget qui est la ligne 024. J'étais déjà intervenu à l'automne en disant mon inquiétude de voir sur la ligne 024 « Cessions d'actifs » des sommes qui ne me semblaient pas être conformes à ce que nous votions tout au long des séances.

En effet, durant les conseils municipaux de 2017, je vais juste prendre à ce niveau-là mais je pourrais remonter et dire la même chose pour 2016, nous n'avons pas voté de cessions. Je ne dis pas que le Compte Administratif n'en a pas enregistré, je dis que nous n'en avons pas voté mais il y en avait de budgétisées et là on ne parle pas de petites sommes, on parle des sommes qui vous permettent d'équilibrer le budget.

Certains d'entre vous doivent le savoir, j'imagine, parce que cela n'a pas dû passer complètement inaperçu, je fais partie de ces élus qui se sont formés sur les questions de finances. Je me suis formé et je sais que la sincérité d'un budget est une obligation, c'est un principe budgétaire de comptabilité publique qui est aussi importante que la séparation des

.../...

dépenses de fonctionnement et d'investissement qui est aussi important que les notions d'équilibre budgétaire. Or, je pense, je pensais déjà à la fin de l'année 2017 qu'il y avait un problème de sincérité et je pense que nous arrivons là avec les chiffres du Budget Supplémentaire à un niveau qui est critique. Et je voudrais lever les doutes qui sont les nôtres, en posant la question des cessions à vous, Mme MENET, puisque vous êtes aux responsabilités de ce dossier, mais peut-être aussi aux élus qui sont autour.

Dans le détail, pour que chacun comprenne bien, quand je dis chacun, je ne m'adresse pas qu'aux élus de l'opposition parce que les élus de la majorité vont avoir la responsabilité dans quelques minutes de voter le Budget Supplémentaire dans lequel par exemple à la ligne 024, il y a une recette supplémentaire de 2,7 millions d'euros. Chacun mesure bien qu'on est sur des sommes qui sont extrêmement importantes.

Je voudrais attirer l'attention de tous. C'est en page 8 du Budget Supplémentaire, sur la ligne 024.

On nous dit qu'en 2018, on est partis avec un reste à réaliser de l'année 2017, en cessions d'actifs, de 1.040.000 euros. On nous rappelle qu'en décembre 2017, nous avons voté pour le Budget Primitif 2018 4.000.000 euros de recettes de cessions d'actifs. Mesdames et Messieurs, ces nombres s'ajoutent. On nous dit ce soir qu'au Budget Supplémentaire on peut tranquillement rajouter 2.700.000 euros d'actifs. Mesdames et Messieurs, je le dis encore, ces nombres s'ajoutent et quand on fait l'addition, on arrive à 7.740.000 euros de cessions prévues au Budget 2018 qui va être soumis au vote dans quelques minutes et, logiquement, si 7.740.000 euros ne sont pas réalisés, notre budget n'est pas équilibré. Réalisés ou engagés, on a identifié les biens qu'on souhaitait mettre en vente, on les a fait expertiser par France Domaines, on sait où on va. Ce n'est pas le cas jusqu'à présent.

Pour l'instant, on a réalisé un petit morceau de ces 7.740.000 euros. On a réalisé 3 ventes, dont une il y a quelques minutes. .

43.000 euros et 240.000 euros, c'était deux cessions que nous avons votées dans les Conseils Municipaux précédents et il y a quelques minutes, chacun s'en souvient, j'imagine, 1.600.000 euros. C'est une recette de cessions de l'actif pour le terrain de la Campagne Roux.

Il manque donc environ, un tout petit peu moins mais environ, je me permets d'arrondir le chiffre, 6.000.000 euros d'actifs à céder avant la fin de l'année. Prochain Conseil Municipal, M. Le Maire l'a dit en introduction, fin septembre, il va falloir se dépêcher.

Ma question est donc la suivante : quels sont les projets de vente ? Quelles sont les estimations sur lesquelles vous vous appuyez pour nous demander d'approuver, ce soir, une somme prévisionnelle de 7.740.000 euros à la ligne 024 des recettes d'investissement ?

Vous ne pourrez pas y répondre, Mme MENET, comme vous l'avez déjà fait : « on cherche... », C'était peut-être Mme LEVASSEUR, « on fait l'inventaire, l'inventaire est en cours..., on va trouver ». Non, car une telle somme inscrite doit être justifiable au moment où elle est soumise au vote des conseillers municipaux de la Ville d'Aubagne.

Si vous n'êtes pas en capacité de l'expliquer, nous exigerons que vous le fassiez devant les autorités préfectorales, en attaquant votre budget pour insincérité.

Merci.

M. Le Maire : M. ARNOUX !

M. ARNOUX : J'ai l'impression que le ton monte !

M. Le Maire vous nous permettrez de parler de manière différente du Compte Administratif, du Budget Supplémentaire et je dirais quelques mots sur le contrat.

Je rappelle que le Compte Administratif, c'est la présentation comptable de l'exécution budgétaire de l'année écoulée.

Donc cette exécution budgétaire s'arrête fin décembre et qu'à partir de ce moment-là le compte administratif est quasiment bouclé avec, bien évidemment, quelques jours de différence et on le voit lorsqu'on lit le Compte de Gestion parce qu'on n'en a pas tellement parlé du compte de gestion on a toujours l'habitude de dire on le vote parce que c'est le trésorier, effectivement le trésorier fait parfaitement son travail mais on y trouve aussi des choses intéressantes dans ce Compte de Gestion.

Donc le Compte Administratif, normalement et facilement établi dans les premiers mois de l'année qui suit et c'est pour ça qu'en règle générale quand on vote le budget au mois de mars, on le vote avec le Compte Administratif puisqu'il y a très souvent un reste ou un report qui se fait de la section de fonctionnement, dans le cadre du budget suivant.

C'est la raison pour laquelle on aurait aimé, c'était faisable, avoir ce Compte Administratif au moins au mois de mars, ce qui aurait évité toute idée quelconque qui, certes, n'est pas applicable en l'espèce mais en tout état de cause, cela aurait permis beaucoup plus de clareté.

C'est pour cela que je regrette que ce Compte Administratif ne nous ait pas été présenté au mois de mars.

Or, sur le Compte Administratif, je vais peut-être revenir sur des chapitres sur lesquels j'ai l'habitude de revenir.

En fonctionnement sur les charges de personnels 42 millions, 61 % du budget de fonctionnement avec une augmentation, me dites-vous, de 1,8 soit plus de 723 millions d'euros par rapport à ce qui a été prévu.

En soi, cela peut paraître pour quelque chose de pas extraordinaire, sauf que c'est encore une augmentation par rapport à ce qu'il avait été prévu dans le budget.

Et ce qui est gênant, c'est par rapport aussi au contrat dont on parlera tout à l'heure, 61 %, 1,8 % d'augmentation alors que vous avez l'obligation de tenir dans les clous de 1,2 %.

C'est inquiétant, c'est gênant et c'est une des raisons pour lesquelles une fois de plus, je reviens sur ce chapitre 012 en disant qu'on ne peut pas continuer comme ça et on peut d'autant moins continuer comme ça que si on se retourne vers le chapitre 011, vous savez le budget de fonctionnement c'est le 11 et 12 il y a le reste mais c'est surtout 11 et 12.

On se rend compte que le budget de fonctionnement en 2017 a une baisse de

.../...

5,9 %.

J'allais dire que vous êtes obligé d'avoir cette baisse de 5,9 %, parce que ce sont quasiment des vases communicants .

Quand vous augmentez le 012 vous êtes obligés de diminuer le 011 parce que sinon vous ne pourrez pas financer le 012.

Sauf que le 011 ça concerne des dépenses usuelles, notamment d'entretien et de réparation, les dépenses de fournitures, les dépenses de fournitures administratives, de personnel, le matériel, tout ce qui permet en fait la vie de la cité et notamment le travail du personnel et lorsque l'on diminue de manière drastique ce chapitre 011 à un moment donné on se retrouve en butte à des difficultés.

Je ne sais pas si vous vous souvenez lorsque vous avez pris la décision de ramener de 15 à 5 % le montant de l'abattement sur la base de la taxe d'habitation je vous avais dit à l'époque, je ne suis pas d'accord et d'abord cela ne fait pas partie de vos engagements, c'est même contraire à vos engagements.

Je ne suis pas d'accord, mais je pense que vous n'avez pas le choix et de fait vous n'avez pas le choix parce qu'à un moment donné vous vous trouvez devant une situation excessivement difficile.

Je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit depuis plusieurs années et je ne change pas et nous ne changeons pas notre position là-dessus. Sur l'investissement 2017, vous avez exécuté à 58 % vos prévisions de dépenses d'équipement, c'est-à-dire que vous avez exécuté 4 millions sur les 100 % prévus.

Cela entraîne parallèlement une diminution des recettes d'investissement bien sûr, puisque vous ne faites pas les investissements vous n'avez donc pas, bien évidemment, les subventions que ce soit de la région, que ce soit du département, c'est tout à fait logique et tout à fait normal.

Par contre, pour ces 4 millions, vous avez utilisé les 3 millions d'emprunt. Il faut se poser la question de savoir comment vous auriez pu effectuer le reste des investissements si vous l'aviez voulu. Je pense, mais vous me démentirez certainement, que vous étiez en grande difficulté pour établir la totalité de vos provisions budgétaires en ce qui concerne l'investissement.

Alors, quelques observations que je viens de faire sur ce Compte Administratif qui nous amènera, bien évidemment à voter contre mais surtout parce que nous avons voté contre le budget, faut quand même être conséquent avec soi-même on ne peut pas voter contre un budget et voter pour un Compte Administratif, cela paraît difficile.

Donc bien évidemment, nous voterons contre ce Compte Administratif.

Alors sur le Budget Supplémentaire, vous nous proposez d'approuver un Budget Supplémentaire qui intègre bien évidemment le résultat sauf que le résultat moi j'aurais aimé le connaître au mois de mars.

Le résultat du Compte Administratif qui entérine la décision de transfert du S.D.I.S.

.../...

à la Métropole, il est évident qu'à ce moment-là on trouve la même somme en recettes et en dépenses, cela n'a pas d'incidence globale sur le budget. Et puis, en fonctionnement au chapitre 66, vous appliquez à hauteur de 1,4 million d'euros la décision de la cour d'appel qui avait condamné la ville à payer 2,7 millions d'euros représentant les échéances non versées depuis 2009, d'après ce que j'ai lu dans l'arrêt de la cour d'appel.

Et l'équilibre des dépenses et des recettes se fait grâce au résultat reporté du Compte Administratif et à la diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 217 millions d'euros.

Voilà comment se fait l'équilibre de votre section de fonctionnement.

En investissement je vais revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, parce que l'élément le plus important semble-t-il, en dehors de ce qui vient d'être dit, mais l'élément le plus important semble-t-il de ce Budget Supplémentaire, c'est quand même l'investissement.

C'est vrai que vous augmentez de 1 million votre demande d'emprunt, qui était de 3, vous passez à 4. Soyons clairs, ce n'est pas moi qui vais vous le reprocher.

Je vous dis depuis le début vous remboursez trop par rapport à ce que vous empruntez je suis conséquent avec moi-même, je n'ai rien à dire la dessus sauf que je constate que vous avez une prévision de 3 millions et que vous passez à 4.

Mais vous rajoutez à cela des ventes pour 2,7 millions d'euros, ce qui porte avec le résultat reporté effectivement ce qu'il a été dit tout à l'heure à plus de 7 millions le montant des ventes, des cessions de biens de la ville, ce qui veut dire qu'il y en avait .

Première chose, difficile de prétendre le contraire mais ce qui veut dire aussi que j'ai l'impression, que l'on arrive à une quelconque échéance, je ne sais pas pourquoi mais tout d'un coup, on passe à des investissements importants alors après, j'espère que vous arriverez à les faire, j'espère que vous arriverez à vendre ce que vous avez décidé de vendre et que vous arriverez à réaliser la totalité de vos investissements ; j'en doute un peu en voyant ce qui s'est passé pour 2017 et on verra bien dans le cadre du Compte Administratif 2018 la réalisation ou la non-réalisation de tout cela.

Donc sur ce Budget Supplémentaire, avec les remarques que je viens de faire, il va de soi que nous voterons contre puisque nous avons voté contre le Budget Primitif.

On ne change pas de décision, ce n'est pas en tout cas ce que vous nous apportez dans le Budget Supplémentaire qui nous amène à modifier notre vote et nous voterons contre.

Reste le contrat avec l'Etat qui vous demande de limiter à 1,2 % la hausse des dépenses et des recettes de votre section de fonctionnement sur une durée de trois ans.

Sachant que si vous le dépassez la première année, vous êtes obligé de tenir compte de ce dépassement pour la seconde année, c'est ce que j'ai lu dans le texte.

Il y a même un schéma, peut être que je me suis trompé dans ma lecture, mais si vous êtes à 1,3 dans l'année 2018, vous devez être à 1,2.

Mme MENET : Non là juste j'interviens si on est à 1,3 on aura une pénalité et l'année d'après

.../...

on redémarre a 1,2, ce n'est pas cumulable.... Non ! Non !

M. ARNOUX : Peut-être, en tout cas ce n'est pas ce que j'ai vu dans le schéma qui nous a été communiqué.

Peu importe, ce qu'il y a, c'est que ce sont des conditions draconiennes et excessivement difficiles à appliquer et qui nous inquiète compte tenu déjà des difficultés que rencontrent les villes sur les difficultés à venir.

Même si, peut-être que, dans l'esprit de l'Etat, l'idée est d'essayer d'assainir certaines dépenses excessives, en tout état de cause, nous pensons que ce qui vous est demandé est excessivement difficile à réaliser alors après est-ce que vous aviez la possibilité de refuser ?

Si vous refusiez et si vous n'étiez pas dans les clous, la pénalité était plus forte.

Donc vous voyez qu'on essaye d'être objectif, je viens de dire que le contrat qui vous est proposé, nous pensons qu'il est trop dur pour les communes.

Donc, nous avons tendance à dire que nous ne votons pas.

Sauf que je viens de dire que vous aviez quasiment l'obligation de le faire, partant de là nous n'allons pas le voter non plus, nous allons nous abstenir, c'est une voie intermédiaire mais en tout état de cause ce qui m'inquiète beaucoup c'est le parallèle que je fais entre ce que je vous ai indiqué dans le cadre du Compte Administratif et les obligations que vous allez avoir dans le cadre du contrat que vous venez de signer lorsque l'on voit déjà une augmentation de 1,8 % sur 61 % de votre budget de fonctionnement on est amené à ce dire qu'il faudra que vous fassiez des efforts drastiques pour pouvoir rentrer dans les clous et on est excessivement inquiets sur la suite à venir dans le cadre de l'application de ces modalités .

M. Le Maire : Merci M. ARNOUX. Mme MELIN !

Mme MELIN : Oui merci M. Le Maire, j'ai un peu, comment dirais-je, je vais essayer d'aborder tout cela différemment de mes collègues même si je partage pas mal de lectures et que j'ai bien entendu Mme MENET qui, je le note, essaye de faire un maximum avec une situation extrêmement difficile accompagnée de ses services mais je crois que nous n'avons pas le droit de rester à un discours qui serait, voilà je pense de ça, de telle dépense de fonctionnement, de dépense d'investissement ou autre parce que la situation est bien nôtre .

Je suis même étonnée que l'on puisse discuter aujourd'hui comme si rien ne se passait à côté de nous.

A côté de nous, c'est tout simplement de la même façon que les communes ont été absorbées dans l'Agglo, en son temps, en perdant des prérogatives et donc ayant eu des modifications de budget et de ligne budgétaire, aujourd'hui l'Agglo est en train d'être vidée de sa substance et parallèlement le département et parallèlement la région et parallèlement les communes dans ce qui leur reste comme compétences.

Vous l'avez dit Mme MENET ces 12 compétences déléguables qui ont déjà, pour certaines été transférées à la métropole et si j'ai bien lu les documents que vous nous

donniez, 3 devaient être transférées au 1^{er} janvier 2019 et elles vont l'être, là, dans 2 jours.

A partir de là, c'est bien entendu les moyens, les ressources humaines et les ressources financières qui sont transférés.

Alors je trouve tout à fait surréaliste de pouvoir discuter comme si rien ne se passait à côté de nous.

Par-dessus, le marché la fusion des budgets, les transferts de budget font que l'on ne peut pas, je crois, avoir des raisonnements courants, ce qui se passait hier ne passera plus demain et j'ai trouvé que c'était quand même le bon moment alors que nous étions encore dans quelque chose qui ressemblait à hier et cela jusqu'au 1^{er} juillet, de faire le bilan de votre majorité M. Le Maire et de ce que vous aviez fait très réellement, en prenant tout simplement la comparaison entre le Compte Administratif de 2014 et ses ratios, tout simplement sur les ratios, on ne va pas aller chercher le détail des sommes en tant que telles puisque vous avez passé vos 4 ans à godailler pour essayer de faire en sorte que ce ne soit pas trop la catastrophe et surtout de voir si la stratégie que vous avez prise était la bonne .

Parce que critiquer parce que l'on est dans l'opposition c'est facile, mais il faut parfois prendre du recul et ce dire que peut-être on aurait dû voir les choses autrement.

Alors quand je regarde d'un peu plus près et que je ne prends que des ratios et que je regarde les promesses que vous aviez faites et que l'on redescend bien sur terre c'est-à-dire que pour les personnes qui sont là, qu'elles sachent quand même que lorsque l'on critiquait l'ancienne majorité, on la critiquait à juste titre quand l'encours de la dette par personne était de 3.364 euros en 2014, on va dire que 2014 ne vous appartient pas complètement nous sommes d'accord.

Et bien aujourd'hui nous sommes à 3.126, c'est-à-dire une petite diminution de pas tout à fait 7 % sur 4 ans.

Que les dépenses de personnels par rapport aux dépenses de fonctionnement qui n'étaient que de 55,55, c'est-à-dire dans un ratio tout à fait identique à la même classe de commune, a augmenté de 10 % et passé à 61,15. Alors j'entends bien qu'il y a eu des éléments de prise en compte de carrière mais malgré tout c'est un poste qui, sur 4 ans, explose contrairement aux promesses qui avaient été faites.

Quand on regarde les dépenses d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement qui est vraiment le ratio de vitalité d'une ville, et bien ça on savait que l'on était très bas nous étions à 6 /11 au moment de votre prise de pouvoir et de votre début de travail, c'est-à-dire en gros 4 fois moins que n'importe quelle commune de même strate.

Nous ne sommes aujourd'hui qu'à 7/27, c'est-à-dire que nous sommes toujours à 4 fois moins que les autres communes, je parle des ratios M. Le Maire ! Je sais que vous fronchez les sourcils.

Moi j'ai pris les chiffres, les vôtres, les vôtres et qu'à partir de là, je veux bien beaucoup de choses, mais quand on nous dit qu'on va faire ci, on va faire ça, on va le reste et surtout votre superbe programme, il se résume à quoi votre superbe programme ?

A exactement à ce qu'a dit Mme MENET, on a bouché les trous dans les toitures,

.../...

on a réparé les gouttières, on a fait le strict minimum parce que l'on ne peut pas faire plus !

Ce n'est pas parce que l'on a mis 4 pavés rue Rastègue que cela a changé la vie des Aubagnais, pardonnez- moi, non excusez-moi !

Et parallèlement votre encours de dette, effectivement vous aviez fait un effort terrible, puisque c'était votre stratégie.

Nous tous que ce soit Maître ARNOUX, que ce soit Mme GIOVANNANGELI, que ce soit M. FONTAINE ou moi-même nous vous avons dit, attention ce n'est peut-être pas la bonne stratégie.

Quand on est sur un fil parce-que ce qui vous avait été laissé par l'ancienne majorité, ce n'était pas une dette M. Le Maire, c'était un surendettement et un surendettement on n'en sort pas comme une dette banale.

Bien évidemment, cela supposait une stratégie extrêmement fine si nous avions nous, eu, les manettes à l'élection 2014, nous aurions été dans votre position d'une extrême fragilité avec une marge de manœuvre extrêmement faible.

Et le choix que vous avez fait de vouloir rembourser la dette, pourquoi aujourd'hui ?

Aujourd'hui, on se trouve dans une situation où tous les efforts qui ont été faits et certains ont été faits puisqu'il semblerait qu'il y ait 10 à 15 millions de remboursés, risquent d'être évacués en un quart de seconde parce que nous avons avant qui nous pesait dessus, à savoir la dette qui avait été laissée et surtout les fameux engagements avec la banque écossaise.

Qu'est- ce que l'on peut espérer de votre stratégie pour ce qu'il va nous rester de prérogatives ? Jusqu'où va-t-on aller ? Jusqu'où allez-vous aller dans le cadre de cette véritable tutelle qui vous est mise par l'Etat dans le cadre du pacte et je parle du pacte parallèlement, par ce qu'entendons-nous bien : ce que j'avais suggéré à une époque, ce qui rétrospectivement aurait peut-être dû être votre attitude raisonnable à vous et Mme BARTHELEMY à l'époque, à savoir de demander une mise sous tutelle il y a longtemps en 2010 peut-être qu'aujourd'hui on en serait sortis et peut-être qu'aujourd'hui on pourrait respirer .

Eh bien, cette mise sous tutelle, nous l'avons quand même par le pacte, alors faut pas se tromper sur ce qu'est le pacte alors désolé je vais faire un peu de politique nationale ; et oui, pardonnez-moi cela nous arrive à nous, cela nous tombe dessus, donc faut savoir ce qui se passe c'est pas simplement pour vous dire vous êtes des vilains il faut rester dans les clous pas du tout, ce qui est en train de se passer c'est que les dépenses publiques ont flambé que MACRON, à sa façon veut absolument passer dans les fourches caudines de Bruxelles et va aller chercher dans les trois budgets : l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités territoriales, et va se débrouiller à transférer certains fonds des collectivités territoriales à l'Etat pour pouvoir rester dans les clous des 3 % et donc cette tutelle, elle nous est imposée.

Ce qui vous est proposé, j'ai vu les détails dans ce que vous avez été obligé d'accepter et de signer mais c'est positivement intolérable.

Je veux dire on est en Grèce ? On est d'accord, nous sommes à Athènes ce soir ? Donc évidemment cela va poser un vrai problème et ce que je voudrais vous suggérer, hors toute critique systématique d'opposition, ce serait de bien vouloir vous-même, vos services et toute votre équipe municipale de tout reposer sur la table et de dire pour ce qu'il nous restera du budget à manier.

Pour ce qui nous restera de prérogatives, est-ce que l'on continue avec la même stratégie d'un désendettement qui bien évidemment ne peut pas arriver puisque 160 %, c'est 5 fois ce qui est toléré pour un ménage, donc par définition même c'était mission impossible.

La seule chose qui était possible c'était de faire un peu d'investissement pour faire de la Ville d'Aubagne, une ville attractive, une ville touristique et d'arriver à circuler dans cette ville et de se garer dans cette ville, de faire venir des touristes, d'avoir des chambres d'hôtel en faisant appel au privé.

Je suis sûre et certaine que, et surtout dans le sillage de Marseille capitale de la culture, nous avons une chance extraordinaire, nous sommes à côté de la Ciotat qui est en train de démarrer comme cela n'est pas permis .

Alors qu'Aubagne reste complètement en rade, oui Monsieur parfaitement ! Il y a une véritable différence de développement entre les deux communes, ne dites pas le contraire Monsieur ! Nous avons en plus quotidiennement nous on a, je sais bien que je vous contrarie un peu mais le développement d'Aubagne et la dynamique d'Aubagne n'est pas du tout celle qui s'est imprimée sur Marseille, ni sur la Ciotat, ni sur les villes de la côte varoise.

A côté de ça, nous avons 3 ou 4 communes, qui elles aussi auraient dû redémarrer pour nous soutenir dans le cadre de l'Agglo ou de l'ex MPM ou de notre Agglo actuelle, mais comme Carnoux, comme Cassis comme la Bédoule et même La Penne, d'une certaine façon, qui sont plombées par la ville phare.

Et quand bien même, aurait-t-on pu faire quelque chose, vous êtes et là je pointe du doigt votre action M. le Maire, que ce soit à l'Agglo, au Conseil de Territoire ou que ce soit sur Aubagne, vos desideratas concernant l'arrivée du Val'Tram dans Aubagne ont fait capoter ce projet.

C'était peut-être l'occasion, par un projet métropolitain, de faire qu'Aubagne redevienne véritablement la ville phare par rapport aux autres communes.

Cela ne s'est pas fait, et cela ne se fera pas, ce d'autant plus et c'est là le dernier point de mon intervention, vous avez très bien vu comment fait M. MACRON en vous disant le pacte rien que le pacte, tout le pacte et vous avez bien, et nous avons tous entendu M. Sirius qui est arrivé en disant : « vous avez déjà dépensé 10 millions d'euros peut-être plus pour les études pour ci pour ça pour le Val'tram et bien ce sera non, vous n'êtes pas content c'est pareil ! »

Cela nous a été dit en 10 minutes, tous les efforts de Mme BARTHELEMY et là-dessus je l'ai toujours soutenue, tous les efforts qui ont été faits ont été balayés en un quart de seconde.

Comment voulez-vous que par la suite, alors que la Métropole elle-même est née avec une dette phénoménale, à laquelle nous allons petit à petit transférer la nôtre bien

évidemment.

Comment voulez-vous que notre région et notre ville en particulier puissent se débattre pour s'en sortir, alors bien évidemment nous voterons contre toutes les délibérations cela va sans dire, mais très sincèrement et très positivement, je vous propose véritablement de réfléchir à votre stratégie, est-ce que l'on ne devrait pas, pour les 2 années qui nous restent avoir une autre stratégie qui puisse accompagner cette ville au moins mal compte tenu de l'état dans lequel elle est actuellement et que nous lui fassions donner au maximum ce qu'elle a de meilleur particulièrement, l'aspect touristique, l'aspect hôtelier et bien évidemment pouvoir permettre à des T.P.E. P.M.E. de se développer parce que certes nous avons des zones actives mais cela n'est pas totalement le fait de la ville.

Il y aurait la possibilité de développer beaucoup plus de commerces, on me dit qu'il y en a eu 17 en positif n'est-ce pas, juste on oublie de dire que ces commerces-là ne sont pas tous ouverts le jour et plus volontiers ouvert la nuit, bon on va dire ça comme ça.

Ecoutez ! Un petit conseil, allez tous vous balader dans Aubagne passé 22 heures, vous verrez qu'il y a beaucoup de commerces ouverts, c'est vrai, oui c'est très vrai passé 22 heures, c'est tout ouvert. Donc dans ces conditions-là véritablement M. Le Maire vous-même et votre équipe je vous demande M. ROBINE serait là, il vous le demanderait de la même façon.

Révisez votre stratégie, sauvons ce qui peut être sauvé pour Aubagne et les Aubagnais, tous ceux qui sont présents ici ont 33 millions d'euros de dettes sur le dos et quelque soit leurs âges, de l'enfant qui vient de naître aux personnes qui sont nos séniors, nous ne pouvons pas continuer et nous dans Aubagne de charger la barque on ne pourra pas y arriver, sachant que nous sommes déjà au maximum de l'imposition possible et qu'à côté de ça et j'en finis par-là, plus de 25 % de la population d'Aubagne est sous le seuil de pauvreté .

M. Le Maire : Merci Mme MELIN ! Y-a-t-il d'autres interventions ? Avant peut-être de donner la parole à Mme MENET et je dirais bien sûr quelques mots après. Je vous en prie M. SCHIPANI !

M. SCHIPANI : Merci M. Le Maire. J'entends Mme GIOVANNANGELI se réjouir de ma prise de parole, comme je suis ravi d'avoir entendu ce que vous avez dit dans le genre je mens vous êtes la plus forte.

Alors ce soir une fois de plus je vais avoir l'occasion de m'exprimer sur une des délégations que m'a confiée M. Le Maire et je suis ravi que vous l'ayez fait parce que cette délégation-là je vous rappelle tout de même qu'avant notre élection il n'y avait pas d' élu référent, c'est la délégation de la vie des quartiers.

Alors oui Mme GIOVANNANGELI avant 2013, avant 2014 il n'y avait pas d'élus référents donc les agents que vous citez en exemple, les agents qui se plaignent, je ne sais pas où vous entendez les agents se plaindre en tout cas moi ce que je me souviens une des premières rencontres que j'ai eu avec eux c'est de saluer la décision de M. Le Maire d'attribuer enfin un élu référent pour pouvoir travailler dans l'intérêt des Aubagnais dans les quartiers.

Ensuite, Mme GIOVANNANGELI, je vous rappelle aussi que votre groupe avait eu l'audace pour ne pas dire le culot de dire à l'occasion de notre élection que nous allions

.../...

fermer les Maisons de quartiers.

4 ans après, vous voyez bien que les maisons de quartiers n'ont pas fermé, bien au contraire ce sont des lieux de vie auxquels nous sommes très attachés et nous faisons en sorte que ces lieux deviennent des lieux de proximité par excellence.

Alors j'en veux pour preuve que chaque année il y a 120 manifestations qui ont été organisées dans les Maisons de quartiers. Je vous invite puisque vous êtes enfin sortie de votre cachette.

J'ai eu l'occasion de vous voir enfin après 4 ans sur le Charrel pour faire des visites, il était temps Mme GIOVANNANGELI, il était temps. L'équipe de M. Le Maire n'a pas attendu 2018 pour aller dans les quartiers au contraire.

Depuis notre élection nous sommes dans les quartiers, nous allons aux manifestations, nous rencontrons les Aubagnais, nous discutons avec eux, d'ailleurs je remercie l'ensemble des associations locales, qui participent à la vie des quartiers.

Nous avons des associations culturelles et de loisirs qui travaillent dans les Maisons de quartier. J'en profite pour rappeler que le programme des Maisons de quartiers est sorti. Pour celles et ceux qui sont intéressés vous aurez l'occasion de partager des moments conviviaux, des repas, participer à des activités. D'ailleurs il y aura une soirée piscine bientôt au Charrel.

Voilà la réalité, alors je sais que cela vous dérange, mais c'est la réalité du quotidien.

Alors « pour une ville qui se meurt » comme vous aimez le dire, c'est faire affront aux 600 associations qui sont sur la Ville d'Aubagne.

Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité avec M. Le Maire, nous étions à près de 500 aujourd'hui on est à plus de 600.

Donc « pour une ville qui se meurt », je suis assez surpris de voir le nombre d'associations augmenter.

Ensuite, je ne vais pas vous parler des Conseils de quartier puisque vous n'y participez pas. Nous on y va, oui c'est notre rôle.

Vous nous avez dit l'autre fois que nous étions payés pour ça, non madame je ne suis pas payé pour ça, je vais à la rencontre des aubagnais et avant d'être élu, dans l'opposition je le faisais déjà.

Donc je vous invite à le faire. C'est très formateur de participer aux Conseils de quartier parce que justement Mme GIOVANNANGELI quand on participe aux Conseils de quartier cela permet d'être plus proches des Aubagnais.

Aussi, en terme de qualité de vie puisque c'est quand même le leitmotiv de notre équipe municipale, je vous rappelle que depuis que nous avons pris l'engagement avec Mme MORINIERE et l'ensemble des élus au niveau de la fête des voisins aujourd'hui ce sont plus de

3.000 Aubagnais qui participent à la fête des voisins et oui ! Voilà aujourd'hui quand, au mois de juin, on organise cette fête sur la Ville ce sont plus de 70 sites sur la ville qui sont répartis dans les 11 quartiers de la Ville ce qui n'était pas le cas avant ; ça c'est encore une réalité et d'ailleurs ce n'est pas pour rien si nous avons obtenu en 2016 le label « ville Conviviale ville Solidaire ».

Alors oui Aubagne est une ville qui avance, une ville qui bouge que cela vous plaise ou pas. D'ailleurs notre objectif avec M. Le Maire est toujours le même : améliorer la qualité de vie des Aubagnais.

Alors continuez de penser Mme GIOVANNANGELI, nous nous agissons ! Merci.

M. Le Maire : Merci M. SCHIPANI ; Mme MENET pour répondre ! Beaucoup de questions ont été posées, je pense que vous avez un certain nombre de réponses à apporter.

Mme MENET : Alors j'ai essayé bien sûr de prendre des notes et de répondre.

Donc Mme GIOVANNANGELI bien sûr en premier !

Dans votre avant-propos, vous nous parlez des échanges, mais vous savez quand même, que les échanges sont difficiles, que l'on a toujours le dernier mot ; oui c'est comme ça c'est le Conseil qui est fait comme ça. Lorsque vous étiez en responsabilité les dispositions étaient les mêmes, nous n'avons rien changé.

Vous avez quand même pour vous exprimer les commissions, notamment la commission finance et vous pouvez y poser des questions.

Donc, je ne pense pas que vous soyez empêchée d'un quelconque dialogue ou quelconque échange. Je profite aussi pour vous répondre, vous aurez des réponses plus circonstanciées à votre demande par email. Certaines de vos questions ont déjà été posées en commission, notamment la modification du compte 65 et du compte 73. C'est le montant du SDIS, on en avait déjà parlé en commission et j'en ai parlé tout à l'heure mais je veux bien expliquer encore une fois et refaire l'exercice.

Vous m'avez posé d'autres questions sur les cessions et je m'apprêtais à y répondre, ainsi qu'à M. GRANDJEAN.

Je vais vous envoyer par email les schémas des écritures comptables, je pense que cela vous éclairera sur les engagements et sur les écritures que nous passons en fonctionnement, en investissement, et en réalisation des cessions, notamment l'alimentation de la ligne budgétaire 024.

Donc cela pourra vous éclairer sur toutes ces écritures ; pour la suite, vous me parlez toujours, c'est votre cheval de bataille j'ai l'impression, du vote du budget fin mars. Alors c'est vrai on peut y revenir tant qu'on veut mais là en l'espèce, si nous avons pu voter le budget fin mars la décision de M. Le Préfet étant datée du 26 mars je doute que l'on ait eu la possibilité d'intégrer dans notre budget ces dispositions et cela n'aurait vraiment rien changé. Par ailleurs le législateur, M. ARNOUX, avait prévu le vote du Compte Administratif jusqu'au 30 juin. Je pense qu'il doit y avoir des raisons claires pour fixer ce délai. Pourquoi se précipiter au 30 mars ? Je vous rappelle que nous sommes dans les délais. Nous avons voté l'année dernière fin juin le Compte Administratif et le Budget Supplémentaire.

Concernant la promesse des 15 % de baisses d'impôts, vous y revenez aussi de manière récurrente et je vous ai répondu de manière récurrente que si nous n'avions pas eu des baisses des dotations de l'Etat depuis 2014, nous aurions pu faire bien plus que 15 % de baisses d'impôts depuis notre arrivée.

Mais vous savez aussi et c'est ce que je répète mais je vais le redire encore aujourd'hui que nous avons 2 boulets, le boulet du remboursement de votre dette et celui du remboursement des frais financiers, que cela nous coûte 13 millions d'euros par an dans notre budget.

Croyez-moi qu'avec 13 millions d'euros on ferait beaucoup de choses, c'est supérieur au montant du 011, on peut se lamenter mais malheureusement on a des obligations et on les respecte.

On rembourse la dette cela aussi c'est quelque chose de récurrent qui revient sans cesse. Pourquoi, rembourser la dette ? Excusez-moi mais intellectuellement je ne comprends pas votre question Mme MELIN. Je ne comprends pas comment on peut se poser la question du pourquoi on rembourse la dette.

Mais c'est une obligation Mme MELIN ! C'est comme pour vous personnellement si vous avez un engagement vous le remboursez, ce n'est pas un choix, ce n'est pas à géométrie variable. Je n'ai pas à me demander si je rembourse ou si je ne rembourse pas. Je ne fais pas ce que je veux.

Donc on doit tenir les engagements pour lesquels on a été élu et on doit tenir les engagements de nos prédécesseurs qu'on le veuille ou non c'est comme ça on assume, c'est tout.

Mais je le dis encore une fois, ce sont deux boulets que l'on traîne.

Alors tout s'est dégradé, vous me dites Mme GIOVANNANGELI. L'épargne brute étant à 6,7 millions cette année, je pense que c'est quand même un bon résultat.

Je ne sais pas où vous voyez la dégradation.

La recette que vous contestez c'est la recette du marché de gros, vous le verrez dans les schémas comptables, où l'on vous explique toute notre démarche.

La dette fournisseur, mais ça aussi c'est une question que vous m'avez posée, je vous ai répondu en commission. Lors de la commission je vous ai annoncé un chiffre que nous a communiqué le trésorier qui est le comptable public, son chiffre est quand même sérieux. Le comptable public ne communique pas la liste de ces opérations, des écritures et des fournisseurs, mais on peut lui demander.

Je ne pense pas que ce soit le genre de renseignement qui peut s'échanger par mail.

Vous me parlez aussi de confiance et de manque de transparence et d'opacité, là je bondis.

Manque de transparence quand on se rappelle que vous avez caché R.B.S., que vous avez caché 33 millions d'euros pendant des années, que c'est resté sous le coude et vous

.../...

me parlez aujourd'hui du manque de transparence et d'opacité, c'est hallucinant tout simplement.

Alors les banques se sont bien servies, là aussi je reviens sur ce que je viens de dire, les banques sont bien servies, la faute à qui ? La faute aux emprunts que vous avez contractés et que nous devons rembourser. C'est mathématique.

Le pacte financier aussi, alors « le pacte est insupportable » et oui bien sûr. J'ai dit que M. MACRON nous a copié parce qu'on a dû engager la maîtrise des dépenses, malheureusement dans la situation dans laquelle nous avons récupéré cette commune.

Nous avons engagé bien sûr la baisse de la dette, mais j'ai quand même aussi dit que M. MACRON n'avait jamais été un élu local et que les décisions qu'il prenait ne nous avantageaient pas. Vous avez la mémoire sélective et vous n'avez peut-être pas retenu.

Donc M. GRANDJEAN pour le 024, je vous communiquerai les fiches d'enregistrement et vous verrez bien les écritures comptables. M. GRANDJEAN ou Mme GIOVANNANGELI nous a parlé des investissements et des 58 % réalisés qui n'étaient pas suffisants, alors bien sûr ce n'est pas suffisant, on aimerait faire 100 % si on le pouvait financièrement croyez-moi il y a tant à faire qu'on le ferait bien volontiers. On n'est qu'à 58 % mais ce qui n'a pas été réalisé, ce sont des travaux qui ont été décalés pour diverses raisons.

Les travaux concernant l'aménagement du hameau de Beudinard ont été retardés pour ne pas empêcher le déroulement des fêtes de fin d'année. Il y en a pour 700 millions d'euros.

Nous avons aussi retardé en raison de validations techniques qui ont été complexes pour certains travaux notamment pour l'éclairage. Je vous ai aussi indiqué qu'une partie n'a pas pu être réalisée en 2017, parce qu'on a priorisé d'autres travaux notamment dans les équipements scolaires qui étaient encore plus urgents.

La création du stade synthétique de Mésones a été reportée parce que l'on ne pouvait pas perturber le calendrier des matchs qui étaient organisés.

Des factures remises tardivement par des entreprises ont également provoqué des décalages budgétaires.

Voilà pour les travaux, M. ARNOUX, pour répondre aussi à vos questions, sur le Compte Administratif, ça j'y ai répondu.

Merci de votre soutien, vous avez connu, je sais, pendant longtemps aussi la construction budgétaire et vous savez qu'elle est difficile et compliquée.

Il faut répartir les recettes en fonction des dépenses et notamment des dépenses incompressibles ; les dépenses incompressibles que l'on a c'est le 012 bien sûr, c'est le personnel, on ne peut pas faire ce que l'on veut avec le 012, pour lequel des dispositions ont été prises.

Limiter son augmentation, c'est notre objectif. On arrive à le faire mais avec beaucoup de travail et beaucoup de sérieux.

Mais il faut penser aussi que ce sont des relations humaines, ce sont des

.../...

ressources humaines et on ne peut pas, faire n'importe quoi.

Un petit point aussi, vous nous avez parlé 1,4 million d'euros de R.B.S. sur des échéances qui étaient non versées.

Nous avons bien payé les échéances mais nous les avons payées au taux légal et là ce que nous demande R.B.S., c'est de les payer au taux de 4,49 % d'où ce delta de 1,4 million d'euros.

Les obligations du pacte financier oui ce sont des obligations, comme vous l'avez compris. Si on ne le signe pas on est pénalisé, si on le signe et si on ne le tient pas on est pénalisé.

Donc les choix sont très limités, je dirais même piégeux, mais ça c'est une nouvelle contrainte du nouveau gouvernement.

13 millions d'euros que nous avons à rembourser chaque année, 5 millions d'euros de moins sur la D.G.F. depuis 2013 c'est vrai que ça pèse, si vous ajoutez tout ça cela fait 18 millions d'euros par an que nous n'avons pas ! C'est énorme. Que faire ? On continue, on travaille et essaye d'avancer.

Juste pour finir avec Mme MELIN. Elle est partie ? J'avais quand même quelque chose à lui dire, je réponds quand même. Elle nous a parlé des compétences qui sont transférées, si l'on passe des conventions pour le 012 c'est parce que certaines conventions s'arrêtent au 30 juin et le transfert de budget bien sûr se fera en D.M. comme je l'ai annoncé en fin d'année.

Alors elle nous a fait un petit bilan du Compte Administratif 2014 et 2017, j'ai l'impression qu'elle regrette l'ancienne majorité, c'est un choix personnel que je n'approuve pas.

Donc l'encours de dette bien sûr, il n'a pas tellement baissé si on compare 2014 à 2017 sauf qu'il y a eu quand même une renégociation d'emprunt entre temps en 2016 qui nous a coûté 17M€, cela Mme MELIN l'a oublié !

J'avais aussi à lui répondre, sur les travaux dans les écoles. Elle a quand même souligné que l'on faisait des petits travaux, j'ai cru comprendre que ce n'était pas suffisant. Tout ce que nous faisons dans les écoles, ce sont des petits travaux pas importants, je pense que les enfants et les parents d'élèves seront très contents de l'apprendre.

La stratégie de désendettements j'en ai parlé, on ne va pas y revenir. C'est bien beau de dire toujours qu'on rembourse trop de dette, mais quelle est la solution que Mme MELIN pourrait apporter et notamment sur la tutelle qui revient sans cesse sur le tapis.

La tutelle, c'est la prise en charge des finances de la commune par le préfet, et les services de l'Etat qui décident des augmentations d'impôts et décident bien entendu de rembourser les emprunts. L'Etat ne va pas arrêter de rembourser les emprunts, c'est inconcevable.

Donc la tutelle, nous n'avons pas été élus pour ça et en aucun cas nous avons envisagé, M. Le Maire, une mise sous tutelle demandée au service de l'Etat, ce qui ne serait

vraiment pas acceptable au niveau de la commune et surtout pour les Aubagnais.

Voilà j'en ai fini, juste les 3.300 € de dettes par habitant qu'elle a donné comme information aux Aubagnais, je vous rassure c'est la dette de l'Etat par habitant, ce n'est pas la dette de la commune, il ne faut pas tout mélanger Mme MELIN. Merci.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Il me convient de terminer cette large discussion, ce large échange. Je vais le faire peut-être un peu plus politique que vous bien qu'il y ait des éléments techniques qui mériteraient d'être relevés. Je vais peut-être aussi dans mon discours en relever quelques-uns.

Nous avons eu droit à trois types d'interventions, vous l'avez bien compris. Je vais commencer par Mme MELIN qui est partie. Elle était certainement retenue par ailleurs. Mme MELIN vient nous parler effectivement de sa stratégie de mettre la ville sous tutelle. Elle vient nous donner des conseils de tout remettre à plat. Très franchement, si on avait mis la Ville sous tutelle en 2014, le Préfet aurait inévitablement augmenté les impôts et ce n'est pas l'engagement que nous avons pris devant les Aubagnaises et les Aubagnais. Alors, faire de la gestion dans les conditions actuelles, j'y reviendrai tout à l'heure, c'est très compliqué.

Merci aux services de la Ville de travailler aussi récompenser sur ces sujets particulièrement complexes.

On était la deuxième ville de France la plus endettée on est en train de corriger cette situation.

Mais franchement venir nous dire, Mme MELIN, que la Ville aurait dû être mise sous tutelle et que c'était le bon choix. Ça aurait impacté sur le plan des impôts des Aubagnais et nous l'avons refusé.

Etre un élu aujourd'hui, c'est avoir du courage.

Etre un élu aujourd'hui, c'est prendre ses responsabilités.

Quand c'est difficile, quand il pleut, quand il y a du vent c'est assumer les responsabilités qui sont les nôtres et j'aurais aimé lui dire en face à Mme MELIN mais elle a préféré quitter le conseil.

Alors elle vient aussi Mme MELIN nous raconter qu'à La Ciotat, « ils sont en plein boum ».

Quand Patrick BORE, son Maire a été élu en 2001, la dette de La Ciotat était de 100 M.€, aujourd'hui elle est de 40 M.€. Cela veut dire qu'il a baissé de 60 M.€ en 17 ans. Lui aussi a fait le choix de baisser la dette et c'est pour cela qu'ils sont en plein boom aujourd'hui.

Nous, nous avons baissé la dette structurelle de 20 millions d'euros en 4 ans et nous continuerons à le faire.

Pourquoi est-ce que l'on fait tout ça, je réponds en même temps à M. ARNOUX ou à d'autres qui nous disent qu'il faut faire d'autres choix.

Pourquoi est-ce que l'on fait tout ça ? C'est simple ! C'est par ce que quand vous allez voir les banquiers comme nous sommes allés voir les banquiers avec Mme MENET et le

.../...

Directeur Général des Services et que les banquiers regardent vos bilans, regardent l'endettement et regardent les comptes de la commune, et bien les banquiers vous disent vous êtes très sympathique M. GAZAY mais en aucun cas on peut vous prêter de l'argent.

Alors oui M. ARNOUX, je rebondis un peu là-dessus mais je reviendrai aussi sur vos déclarations, oui M. ARNOUX on a la chance cette année de pouvoir emprunter un petit million de plus mais c'est parce qu'on va voir les banquiers et on leur dit messieurs regardez, cela fait 4 ans que nous faisons de la bonne gestion. Les chiffres sont très compliqués on le sait mais regardez les tendances, regardez ce que nous faisons depuis 4 ans. On a dit que l'on baisserait la dette. La dette baisse. On tient nos engagements.

Voilà pourquoi peut-être cette année, on peut emprunter un petit peu plus M. ARNOUX ce n'est pas en claquant des doigts, si on avait fait le même exercice en 2014 on n'aurait pas obtenu ce résultat de la part des banquiers.

C'est très compliqué vous le savez, vous avez négocié je suppose en d'autres temps et vous savez ce que cela veut dire.

Alors voilà Mme MELIN quand elle me dit que La Ciotat c'est fantastique 17 ans après. Nous allons à marche forcée sur ces éléments-là parce que nous n'avons pas le choix, et encore une fois si nous faisons ce choix-là, c'est pour protéger les Aubagnaises et les Aubagnais d'augmentations d'impôts sur lesquelles inéluctablement le préfet nous aurait mis si on avait dû passer sous forme de tutelle.

Mme MELIN a pris quelques ratios, c'est compliqué d'analyser ainsi un budget, un Compte de Gestion, un Compte Administratif, un Budget Supplémentaire, c'est compliqué. Peu de monde, même parmi les élus de la majorité aujourd'hui, peu sont capables de le faire. Il y a deux façons de le faire.

Soit on prend quelques éléments et on essaye politiquement de s'en sortir, c'est ce que fait Mme MELIN, elle a pris des ratios et je ne dirais pas à la va vite parce que ce serait méprisant à son encontre et comme elle n'est pas là je ne vais pas le faire,

Mais elle a pris 2 ratios et elle les a fait jongler l'un avec l'autre, il se trouve qu'elle s'est trompée dans ses ratios.

Quand elle parle des engagements, comme l'a dit Mme MENET elle confond l'Etat avec la Commune. Elle devrait savoir aussi Mme MELIN que dans la dette structurelle de la ville il y a la dette structurelle et puis il y a le fond de soutien de 17 millions d'euros que l'Etat nous rembourse. Et quand on regarde les chiffres, c'est cela qu'il faut retenir, nous n'étions qu'à 57 années de remboursement de la dette, nous sommes aujourd'hui à 21 années de remboursement de la dette.

Alors ce n'est pas suffisant. La moyenne nationale c'est 12 ans. Donc on a encore beaucoup de chemin à faire et on le sait mais on assume cette notion de rigueur et de bonne gestion de la ville.

Donc d'un côté Mme MELIN qui a pris quelques chiffres. M. GRANDJEAN, lui, a pris un chapitre au hasard ou il en a pris un, c'est le 024, sur un budget qui fait à peu près 150 pages il y a 200 chapitres.

M. GRANDJEAN vous en prenez un, vous le sortez du contexte, et vous venez nous dire que sur ces chiffres- là vous êtes inquiet.

Moi je suis content ! Parce que s'il n'y a que la ligne 024 sur le budget qui représente 200 lignes budgétaires ; s'il n'y a que la ligne 024 qui vous préoccupe, très franchement, vous devez bien dormir et donc M. GRANDJEAN, je vous en prie, vous savez que vous n'avez pas la parole... donc vous avez pris une ligne parmi 200 et vous dites ça ne va pas, le budget est catastrophique et vous en tirez des conclusions d'opacité.

C'est un peu court, c'est un peu court. Donc je disais, deux façons de présenter le budget, Mme MELIN et M.GRANDJEAN, chacun avec une forme différente tire un élément par ci un élément par là et essaye d'en faire bien sûr une analyse politique. Et puis de l'autre côté vous avez M. ARNOUX qui lui, je dois le dire connaît la finance, il porte des analyses et sort des chiffres, des éléments, les compare entre eux, les additionne, les multiplie, il a un vrai discours politique au sens budgétaire du terme. Il est capable d'entendre qu'effectivement sur le pacte de confiance. On n'a pas d'autre choix que de signer avec l'Etat, parce que si on ne signe pas avec l'Etat c'est la double peine. Dans la situation dans laquelle nous sommes, nous n'avons pas d'autre choix que de discuter avec les services de l'Etat pour essayer avec eux de travailler, pour essayer d'avancer et si nous ne le faisons pas, nous sommes en très très grande difficulté.

Oui M. ARNOUX le comprend et il dit « je ne le voterai pas, je m'abstiendrai parce que je suis dans l'opposition amicale et parfois constructive mais je suis dans l'opposition et je ne peux pas le voter. »

Est-ce que vous croyez que cela nous fait plaisir de recevoir des ordres de M. MACRON et de son gouvernement pour qu'ils nous disent « écoutez les règles sont là » ? On a eu M. HOLLANDE pendant 5 ans et ses gouvernements qui eux, nous ont carrément ponctionné ils ne se sont pas posé de questions, ils l'ont fait de manière brutale, voilà. On vous retire de l'argent et vous aviez 7,7 millions d'euros, M. ARNOUX quand vous étiez aux finances de la ville d'Aubagne en 2013, aujourd'hui Mme MENET reçoit de l'Etat 2,5 millions d'euros.

Elle a 5 millions d'euros en moins Mme MENET, et je lui demande comme à tous les services, effectivement, de travailler, d'équilibrer le budget et de faire avancer la ville.

M. MACRON, c'est M. MACRON alors Mme MENET a eu une analyse qui lui est propre elle dit il n'a jamais été élu local. Moi je le pense aussi, je pense comme Mme MENET.

M. MACRON n'a pas été élu local et a donc une approche extrêmement jacobine de la politique, extrêmement centralisée : les élus dépensent trop, les élus font n'importe quoi.

Alors cela n'est pas faux, quand on regarde ce qu'ont fait certains élus ! Avant 2013, peut-être que M. MACRON n'a pas complètement tort s'il regarde la dette d'Aubagne.

Où il a tort M. MACRON, c'est qu'il n'a pas compris qu'il y avait une nouvelle majorité et que cette nouvelle majorité, était en mesure d'assumer son rôle d'élu responsable, ce qui veut dire prendre des décisions, ce qui veut dire avoir de la rigueur dans l'approche budgétaire, ce qui veut dire faire des choix, même si ce n'est pas facile de faire des choix !

Mais quand on est un élu responsable on les fait et on les assume.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. ARNOUX, deux mots encore si vous le permettez concernant les éléments de charge de personnel, vous avez mis l'action là-dessus c'est les services qui m'ont fait passer la fiche parce que je leur ai demandé.

M. ARNOUX, vous dites que les charges de personnel ont augmenté de 6%, mais les effectifs ont baissé de 6 %.

Quel est l'effet levier qui fait que globalement la masse budgétaire augmente alors que l'on diminue de 6 % le nombre de personnel ? Cela veut dire que c'est la réglementation et que l'on est obligé d'appliquer l'Etat dit « on revoit le point d'indice », je ne porte pas de jugement de valeur sur le sujet « on revoit le point d'indice sur les ingénieurs, on revoit l'indice sur les techniciens », on est obligé d'augmenter les éléments budgétaires et donc on se retrouve, les effectifs de la ville avec à une augmentation globale de la masse salariale, c'est comme ça, il faut l'assumer aussi .

Voilà ce que je voulais vous dire, merci M. ARNOUX de participer encore une fois à cette discussion à la fois politique mais à la fois compréhensible sur le plan budgétaire parce que vous faites votre métier d'élu et que vous n'êtes pas forcément dans la polémique, je ne dirais pas la même chose des autres élus qui sont intervenus. J'en ai suffisamment dit comme ça tout le monde aura compris où était ma véritable pensée politique concernant les uns et les autres, et encore une fois quand on a une seule ligne budgétaire sur 200 à nous reprocher, très franchement, je vais bien dormir ce soir.

Et quant à Mme MELIN on pourrait maintenant l'appeler « MELIN l'enchanteur » parce qu'avec elle c'est facile, il n'y a qu'à donner un coup de baguette magique et on règle tous les problèmes de la ville d'Aubagne et même du département, de la Région et de l'Etat. Mais ça c'est Mme MELIN et on lui laisse la responsabilité de ses propos.

Voilà Mesdames et Messieurs, merci Mme MENET d'avoir conduit ce débat qui est un débat technique par moment, et qui se veut aussi un débat politique.

Je vais maintenant passer dans la formalisation de ces délibérations, commencer par la délibération n° 2 « Compte de Gestion », et passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-280618** est adoptée à l'UNANIMITE.

En ce qui concerne le vote du Compte Administratif, je vais me retirer et M. ROUSSET va le faire voter, conformément à la procédure.

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire. Je demande au Conseil Municipal d'approuver l'article 1^{er} de la délibération n° 3 concernant l'approbation du Compte Administratif 2017.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

La délibération n° **03-280618** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL et Mme HARKANE.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci M. Le Premier Adjoint.

On passe à la délibération suivante, la délibération numéro n° 4, qui concerne l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-280618** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL et Mme HARKANE.

Délibération n° 5 sur l'approbation du Budget Supplémentaire 2018, qui vote contre ?

La délibération n° **05-280618** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL et Mme HARKANE.

Délibération n° 6 sur l'approbation du Contrat de confiance entre l'Etat et la Ville d'Aubagne, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-280618** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), M. GRANDJEAN. Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL et Mme HARKANE.

Merci Mesdames et Messieurs, nous en avons fini avec les budgets. Nous changeons de commission. Nous passons à la Commission Culture.

M. AMY, vous avez deux délibérations à nous rapporter, nous vous écoutons.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

07-280618 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire - Conservatoire Municipal de Musique - Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019.

Merci M. Le Maire.

Cette délibération propose d'approuver les nouveaux tarifs du Conservatoire Municipal de Musique pour l'année scolaire 2018-2019 qui seront calculés suivant les coefficients familiaux de la Ville. Grosso modo, nous aurons une augmentation qui n'excédera pas 2 %.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-280618** est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-280618 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de partenariat culturel avec l'Association
METIS.**

Je vous propose d'approuver une convention de partenariat culturel entre le Conservatoire et l'association Métis via son Institut International des Musiques du Monde qui a été installé à Aubagne en 2015 et qui a pour vocation de devenir un pôle d'excellence dans son domaine.

Il propose l'enseignement structuel en cursus dispensé par les professeurs de haut niveau reconnus de façon nationale ou internationale. Ce rapprochement nous semble évident car ces deux entités sont complémentaires de par leur enseignement et leur approche.

Elle a pour but de proposer aux élèves de constituer par cette complémentarité d'enseignements, de nouveaux parcours aboutissant à de nouvelles qualifications : le Brevet d'Etudes Musicales en fin de second cycle et le Certificat de fin d'Etudes Musicales en fin de troisième cycle. Merci.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-280618** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »

**09-280618 - Sur le rapport de Mme Julie GABBRIEL, Adjointe au Maire -
Approbation du Contrat de Réservation et d'Occupation de places en
crèche auprès de « Crèche Attitude ».**

La Ville d'Aubagne dispose à ce jour de 230 places d'accueil réparties dans 7 structures municipales de la Petite Enfance et 10 places au sein d'un organisme situé Zone des Paluds.

Compte tenu des nombreuses demandes, la Ville d'Aubagne souhaite compléter cette offre.

La structure « Crèches Attitude » a proposé à la Ville la réservation de places dans son établissement « Les Gavotines », situé au 704 Chemin du Vallon des Gavots.

Les prestations offertes par cet organisme s'intègrent dans un équipement intergénérationnel.

Ce concept, innovant et de qualité, a reçu l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et son soutien financier.

Pour faire bénéficier les familles des berceaux réservés par la Ville, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal une convention prévoyant les conditions techniques et financières de cet accueil.

Cette délibération propose l'adoption du Contrat entre les deux partenaires et elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme Julie GABRIEL. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : J'ai pris, M. Le Maire, complètement au hasard, je me suis dit que j'allais intervenir sur celle-là, il y a une, pas d'autre, parce que je ne bosse pas trop... ! Et puis là il se trouve que, là, j'étais à la Commission un jour où je m'étais égaré, et je vais donc intervenir, et tant qu'à faire, je rentabilise !

M. Le Maire, Mme GABRIEL, on partage avec vous le diagnostic. Il manque des places d'accueils pour la petite enfance à Aubagne.

Par contre, on ne partage pas l'ébauche de réponse qui consiste à « sponsoriser » l'ouverture d'une structure privée en garantissant 2/3 de son chiffre d'affaires pour un coût annuel avoisinant les 150.000 euros.

En effet, ce type de solution qui s'apparente, sans le dire, à un partenariat public/privé, n'est ni à la hauteur des besoins, puisque ce sont 22 berceaux pour probablement, si les choses s'arrangent bien, une trentaine d'utilisateurs, qui représentent moins de 10 % des 300 attentes en souffrance, ni conforme aux intérêts de la commune qui pourrait ouvrir plus de places à prix constant ou autant de places à moindre coût si elle s'appuyait sur son service public au lieu de rémunérer une structure privée.

Dès l'été 2014, vous aviez eu recours à une convention pour 10 places avec « Crèches du Sud », et un jour que je m'embêtais comme ça, j'ai demandé au Service de m'envoyer la convention des fois que je trouve 5 minutes, je la lirai et je l'ai lu.

Depuis 4 ans, donc depuis cette première convention dont on peut penser qu'elle était d'opportunité et répondait un peu dans l'urgence, ça ne faisait que quelques mois que vous étiez élus, à un besoin qui existait déjà, depuis, 4 ans se sont passés et vous n'avez pas investi pour l'accueil de la petite enfance.

Cette absence d'investissement pour la jeunesse de cette ville est, non seulement, une faute politique, mais également, on le voit ici, une erreur de gestion qui génère des dépenses supplémentaires pour Aubagne.

Alors, M. Le Maire, loin de nous enfermer dans une position idéologique extrême, comme vous aimez à nous caricaturer, ce soir, malgré tout, nous voterons cette délibération, parce que nous savons qu'elle permettra de répondre à l'urgence d'accueil pour quelques familles de la ville.

Nous la votons en disant haut et fort que, contrairement à ce que vous avez fait, pour nous, les investissements en direction de la jeunesse aubagnaise doivent être une priorité pour les années à venir.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Mme Julie GABRIEL, pour répondre à M. GRANDJEAN !

Mme GABRIEL : Je m'attendais un peu à ce que vous ayez lu la convention comme vous nous l'aviez demandé. Vous l'avez bien reçu ? Bravo

Actuellement, nous n'avons pas d'autres leviers, nous n'avons pas d'autres possibilités que d'augmenter nos agréments sur la Ville d'Aubagne. C'est notre seul levier. Je pense qu'il est très important de s'occuper de la petite enfance et c'est ce que nous essayons

de faire au mieux. En ayant ces 22 places, nous allons satisfaire 35 familles, ce qui est quand même une chance importante pour nous.

M. Le Maire : Merci Mme GABRIEL.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-280618** est adoptée à l'UNANIMITE.

Bravo Mme GABRIEL !

10-280618 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
Approbation du règlement de fonctionnement des structures de la petite enfance.

La Ville d'Aubagne conventionne avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Ce prestataire garantit une qualité de suivi et d'organisation des accueils. Le règlement des établissements d'accueil des jeunes enfants de la Ville d'Aubagne validé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'application de la prestation de service unique permet d'optimiser le financement et d'être au plus près des besoins des familles.

Il définit les formalités d'inscription et d'admission, les conditions d'accueil et de fonctionnement, les exigences médicales ainsi que les modalités de participation des familles.

Chaque année, la C.A.F. formule des recommandations qui nécessitent une actualisation. Cette année, l'actualisation prendra en compte les recommandations formulées par la C.A.F. dans son courrier du 9 avril 2018 d'une part, et, d'autre part, la nouvelle réglementation fixée par la loi du 30 décembre 2017 relative au nouveau calendrier vaccinal.

Par cette délibération, il est proposé l'application de ce règlement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-280618** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

11-280618 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Transfert de personnels municipaux à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du transfert des compétences.

Mme MENET, lorsqu'elle a présenté ses délibérations, nous a déjà parlé de ces deux délibérations.

Vous savez que, depuis le 1^{er} janvier 2018, un certain nombre de compétences sont passées de la Ville à la Métropole. Elles sont au nombre de 9.

La Ville a passé avec la Métropole des conventions de gestion concernant ces compétences puisque la Métropole n'a pas les moyens de les exercer, c'est la Ville qui les

.../...

exerce au titre de la Métropole. Trois de ces compétences étant ce qu'elles sont : la Politique de la Ville, la gestion des milieux aquatiques et l'urbanisme, au 1^{er} juillet 2018, peuvent être exercées par la Métropole. Il y a donc un certain nombre de transferts de personnel entre la Ville et la Métropole.

Nous vous demandons donc, au travers de cette délibération, de mettre fin, le 30 juin, aux conventions de gestion concernant ces trois compétences, d'approuver le transfert et la mise à disposition de plein droit des personnels liés au transfert, de modifier le tableau des emplois en conséquence pour tenir compte de ces transferts et, enfin, d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

La délibération n° **11-280618** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-280618 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Information sur le principe de la mise à disposition, à titre onéreux, d'agents suite au transfert de compétences.

La loi nous y oblige justement. Comme un certain nombre de personnels vont rester à la Métropole mais continuer de travailler en partie pour la Ville et inversement, nous allons définir de nouvelles conventions entre la Ville et la Métropole, conventions qui seront collectées. Vous les retrouverez lors du prochain Conseil Municipal.

A ce jour, nous avons à vous informer justement de ces conventions de gestion.

Il s'agit donc de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux d'agents municipaux auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence suite au transfert de compétences et inversement de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux d'agents métropolitains auprès de la Ville d'Aubagne suite au transfert de compétences.

Le Conseil Municipal en **prend donc acte**.

VIE MUNICIPALE

13-280618 - Sur le rapport de M. Le Maire - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 25 Mai 2016.

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Municipal est terminée.

Merci Mesdames et Messieurs pour ce dernier Conseil Municipal avant l'été.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

.../...

Profitez bien de ces vacances et on se retrouvera fin septembre.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 20 heures 20.

